

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020 – 2025

Procès-verbal

de la séance du mardi 1^{er} février 2022 à 20h30

M. Jean-Pierre TOMBOLA,
Président

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1^{er} février 2022
20h30- Salle d'Avanchet-Salève, aux Avanchets

2020 - 2025

PROCÈS-VERBAL

16

Présents	M. Jean-Pierre TOMBOLA, Président, M. Fabrice AMBERT, M. François AMBROSIO, M. Claude ANGELOZ, M. Nicolas AUBERT, Mme Sophie BOBILLIER, M. Cédric BRINER, M. Gilles-Olivier BRON, Mme Mélina BUNTSCHU, Mme Anne COMPAGNON KAUFMANN, Mme Sylviane COVER, Mme Lucia DAHLAB, Mme Céline FORNEY, Mme Anabela FRAGA, M. Wahba GHALY, M. Manuel GOMES DE ALMEIDA, Mme Diane GRABER, M. Thibaut JOTTERAND, Mme Barbara LANZILAO, M. Yves MAGNIN, M. Pablo MARIN, M. Johan MARTENS, M. Rinor METUSHI, Mme Marie-Rose MILANO, M. Howard NOBS, M. Daniel NOËL, M. Michel RENAUD, Mme Ana ROCH, M. Christophe RUSSI, Mme Elisabeth SANTI, Mme Eylem TAS POLAT, Conseillers municipaux
Excusés	Mme Vida AHMARI, Mme Gladys Acosta BRANDRUP, M. Serge BURNIER, M. Thierry CERUTTI, Mme Leila MÜLLER, Mme Esther SCHAUFELBERGER, Conseillers municipaux
Assistent	M. Mathias BUSCHBECK, Maire, M. Gian-Reto AGRAMUNT et M. Martin STAUB, Conseillers administratifs, M. Michel BUERGISSER, Secrétaire général, Mmes Marie-Christine HASSLER-BEZZOLI et Nastassia LECOCQ, secrétaires

Ordre du jour

SÉANCE PUBLIQUE : 20H30	3
1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2021	4
2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL	4
3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	5
4. RAPPORTS DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ	7
4.A) POUR DES JEUX D'EAU À VERNIER-VILLAGE (M 115 – 21.06) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)	7
4.B) PROJET DE PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM) – PRÉSENTATION DE LA LETTRE DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ ADRESSÉE PAR LE DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE EN VUE DE L'ADOPTION FORMELLE DU PDCOM PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (M. MARTENS, RAPPORTEUR D'INFORMATION)	9
5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS ET DE L'ÉNERGIE	12
5.A) BOUCLLEMENTS DE CRÉDITS DIVERS (DA 506 A – 14.06 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU JARDIN ROBINSON / DA 127 – 16.06 CRÉDIT POUR LA DÉMOLITION ET LE RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU JARDIN ROBINSON / DA 009 – 20.06 CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE RÉALISATION DE CHF 136'807.87 À LA DA 127 – 16.06 POUR LA DÉMOLITION ET LE RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU JARDIN ROBINSON DU LIGNON / DA 262 – 12.11 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UNE MAISON DE QUARTIER PAR LA RÉHABILITATION DE LA MAISON SE SITUANT AU CHEMIN DE MOUILLE-GALAND 21 / DA 311 A – 13.06 CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA RÉALISATION D'UNE MAISON DE QUARTIER PAR LA RÉHABILITATION DE LA MAISON SISE AU CHEMIN MOUILLE-GALAND 21 À VERNIER / DA 501 A – 14.06 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉALISATION DE VESTIAIRES SUPPLÉMENTAIRES AU STADE DE VERNIER / DA 277 – 17.11 CRÉDIT BRUT POUR LA RÉALISATION DE 12 VESTIAIRES SUPPLÉMENTAIRES AU STADE DE VERNIER / DA 292 – 17.12 CRÉDIT BRUT DE CHF 800'000.00 DESTINÉ À L'ÉQUIPEMENT, LE MOBILIER ET LE MATÉRIEL DE SPORT DE L'ÉCOLE ÉMILIE-DE-MORSIER SITUÉE SUR LE SECTEUR L – LA CONCORDE / DA 331 – 13.04 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'AMÉAGEMENT D'UN EVE DANS UN IMMEUBLE D'HABITATION ET POUR LA SURÉLEVATION DU BÂTIMENT DE L'EVE LIBELLULES / DA 643 – 15.05 CRÉDIT POUR LA RÉNOVATION DE LA VENTILATION DU RESTAURANT DES TENNIS DE VERNIER / DA 147 A – 16.11 ASSAINISSEMENT D'INSTALLATION DE CHAUFFAGE DANS DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX / DA 218 – 17.04 REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE, DU TABLEAU ÉLECTRIQUE, ET RÉNOVATION, ISOLATION DE LA TOITURE DE LA VILLA SISE 21, CHEMIN DES COUDIERS)	12

6.	RAPPORTS DE LA COMMISSION DU GÉNIE CIVIL ET DES ÉQUIPEMENTS	17
6.A.)	OCTROI D'UN PRÉFINANCEMENT DE CHF 901'776.00 TTC DESTINÉ À LA RÉALISATION D'UN PARC PUBLIC ET D'UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF PRIVÉ) DANS LE CADRE DU PLQ 29'847 SITUÉ ENTRE LA ROUTE DE VERNIER ET LES VOIES CFF (DA 140 – 21.12) (M. MARIN, RAPPORTEUR)	17
6.B.)	DA 006 – 20.06 CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 1'650'000.00 DESTINÉ À LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DU CHEMIN HENRI-DE-BUREN – ANNONCE D'UN DÉPASSEMENT DE CHF 150'000.00 EN LIEN AVEC LE COMPLÉMENT DE RÉFECTION DES ENROBÉS DU CHEMIN (M. ANGELOZ, RAPPORTEUR D'INFORMATION)	20
6.C.)	BOUCLEMENTS DE CRÉDITS DIVERS (DA 577 – 14.12 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE D'AÏRE ET DU CHEMIN DES SELLIÈRES (PARTIE AMONT) / DA 074 – 15.12 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX ET D'UNE STATION D'ÉPURATION AU LIEU-DIT « LE MOULIN » / DA 115 A – 16.06 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE PROJET DE RENATURATION ET DE GESTION DES EAUX DU NANT DES GREBATTES) (M. ANGELOZ, RAPPORTEUR D'INFORMATION)	22
7.	RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION	25
7.A.)	CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE EN FAVEUR DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV), EN VUE DU RENOUVELLEMENT D'UN EMPRUNT ARRIVANT À ÉCHÉANCE (DA 139 – 21.12) (MME MILANO, RAPPORTEUR)	25
8.	PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	29
9.	PÉTITIONS	29
10.	PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	29
10.A.)	CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE RÉALISATION DE CHF 426'000.00 POUR LA RÉFECTION ÉNERGÉTIQUE D'INSTALLATION CVSE, AINSI QUE LA RÉNOVATION DE LA CUISINE ET DE TRAVAUX D'ENTRETIEN EXTÉRIEURS DU RESTAURANT DE LA PISCINE DU LIGNON (DA 147 – 22.02)	29
11.	PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	30
12.	MOTIONS	30
12.A.)	POUR DES RENCONTRES PRÉ OU POST RETRAITÉS (MMES BRANDRUP ET SANTI, MM. GHALY, MARTENS ET TOMBOLA) (M 149 – 22.02)	30
12.B.)	POUR DES CAMPS FAMILLES À VERNIER (MMES BRANDRUP, FORNEY ET SANTI, MM. MARIN ET TOMBOLA) (M 150 – 22.02)	31
12.C.)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 114 – 21.06 « PLUS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS À VERNIER » (M 114 A – 22.02)	36
13.	RÉSOLUTIONS	41
13.A.)	MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020 – 2025 (R 145 – 22.02) (MME ROCH, RAPPORTEUR D'INFORMATION)	41
13.B.)	MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE COMITÉS D'ASSOCIATIONS POUR LA LÉGISLATURE 2020-2025 (R 146 – 22.02) (MME ROCH, RAPPORTEUR D'INFORMATION)	43
13.C.)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA RÉOLUTION R 143 A – 21.12 « CONFÉRENCE SUR LA CRISE CLIMATIQUE » (R 143 B – 22.02)	45
14.	INTERPELLATIONS	46
14.A.)	PARTICULES FINES ET FUMÉES (M. MAGNIN, MMES FRAGA ET MÜLLER) (I 153 – 22.02)	46
14.B.)	VOIE VERTE RIVE DROITE, UNE ÉVOLUTION EN TOUTE TRANSPARENCE & SINCÉRITÉ (M. MAGNIN, MMES FRAGA ET MÜLLER) (I 154 – 22.02)	47
14.C.)	VOIE VERTE D'AGGLOMÉRATION (VVA) SUR LA COMMUNE DE VERNIER : ON EN EST OÙ ? (M. NOËL) (I 155 – 22.02)	50
15.	QUESTIONS ÉCRITES	52
15.A.)	CYBERSÉCURITÉ : QUELLE PROTECTION NOUS OFFRE LE SIAGG ? (M. BRON) (QE 151 – 22.02)	52
15.B.)	FRACTURE NUMÉRIQUE (MME LANZILAO) (QE 152 – 22.02)	53
15.C.)	RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 144 – 21.12 « WINDOWS 11 & MSOFFICE DANS NOTRE ADMINISTRATION » (QE 144 A – 22.02)	53
16.	QUESTIONS ORALES	55

SÉANCE PUBLIQUE : 20H30

La séance publique est ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre TOMBOLA.

M. TOMBOLA, Président : Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Mme MONFRINI, représentante de la presse, Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir d'ouvrir cette première séance de l'année du Conseil municipal.

J'espère qu'avec cette nouvelle année qui commence nous allons continuer à faire des débats dans un climat serein, dans un climat de bonne entente et de respect mutuel.

Je souhaite très sincèrement que nous pourrions continuer nos débats, comme nous les avons commencés et terminés l'année dernière.

Y a-t-il des excusés ? M. BURNIER est excusé.

Mme BUNTSCHU : Mme SCHAUFELBERGER.

M. MAGNIN : Mme Leila MÜLLER.

M. MARIN : Mme BRANDRUP.

M. TOMBOLA, Président : toutes ces personnes sont excusées.

J'ai quelques informations à vous communiquer. La séance de relevée prévue le jeudi 3 février 2022 est annulée et la sortie du Conseil municipal est prévue le week-end des 9 et 10 avril 2022. Des informations détaillées vous parviendront en temps utile.

Je vous informe également que la délibération municipale DM 122 – 21.10, relative à la modification de notre règlement, a été adoptée par le Département de la cohésion sociale le 2 décembre 2021, et que le texte modifié est d'ores et déjà inclus dans le règlement que vous trouverez sur CMNet.

Le point sur la situation sanitaire : pour le moment les mesures sont inchangées, le télétravail étant encore obligatoire et en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Les mesures que le Bureau avait préconisées restent d'actualité jusqu'à la nouvelle directive du Conseil fédéral en la matière.

Les séances de commissions se dérouleront donc en visioconférence, sauf la commission des naturalisations et le Bureau, qui vont continuer à travailler dans la salle du Conseil municipal, assez grande pour respecter les distances.

Pour la séance de ce soir, comme vous pouvez le remarquer, nous avons respecté le souhait de pouvoir garder les distances dans une salle assez grande, telle que celle d'Avanchet-Salève.

Dans ce cadre, je vous demanderai de désinfecter le pupitre et le micro chaque fois que vous prendrez la parole.

Si de nouvelles mesures sont prises par le Conseil fédéral, M. BUERGISSER, Secrétaire général, consultera bien entendu le Bureau pour faire le point de la situation, et vous en serez informés.

Nous passons au point 1) de l'ordre du jour.

1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2021

M. TOMBOLA, Président : vous trouverez ce procès-verbal sur CMNet.

Celles et ceux qui l'approuvent sont priés de lever la main.

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2021 est accepté par 30 OUI, soit à l'unanimité.

M. TOMBOLA, Président : nous passons au point 2) de l'ordre du jour.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. TOMBOLA, Président : j'ai reçu la carte de remerciements de Mme Barbara STEGER, ancienne Conseillère municipale, à qui un courrier de condoléances avait été adressé à la suite du décès de son mari.

Vous avez toutes et tous reçu L'INFO ACG des mois de novembre et décembre 2021.

M. BUERGISSER, Secrétaire général, a adressé un courriel aux membres du Bureau pour leur rappeler la décision qui avait été prise juste avant la plénière de décembre au sujet des mesures sanitaires et le télétravail, ce dont je vous ai informés auparavant.

La Compagnie des sapeurs-pompiers de Vernier, la CP 51, a envoyé un courrier informant que la séance de présentation de leur rapport annuel, prévue le 14 janvier dernier, était annulée en raison de la situation sanitaire actuelle. Il a été précisé, lors du Bureau, que la CP 51 fêtera son 200^e anniversaire le 28 mai 2022.

Nous avons reçu diverses cartes de vœux pour la nouvelle année, ou suite à celles envoyées par la Présidence du Conseil municipal, des personnalités ou entités suivantes : M. Serge DAL BUSCO, Président du Conseil d'État, M. Thierry APOTHELOZ, Conseiller d'État, M. Mauro POGGIA, Conseiller d'État, Mme Nathalie FONTANET, Conseillère d'État, Mme Fabienne FISCHER, Conseillère d'État, M. Laurent MOUTINOT, ancien Conseiller d'État, M. Pierre-François UNGER, ancien Conseiller d'État, Mme Liliane MAURY PASQUIER, ancienne Conseillère aux États, Mme Simone de MONTMOLLIN, Conseillère nationale, Mme Michèle RIGHETTI, Chancelière d'État, Mme Frédéric PERLER, Maire de la Ville de Genève, Mme Christina KITSOS, Conseillère administrative de la Ville de Genève, Mme Marie BARBEY-CHAPPUIS, Conseillère administrative de la Ville de Genève, Mme Béatriz de CANDOLLE, Conseillère administrative de Chêne-Bourg, Conseil administratif in corpore de la Ville de Vernier, Conseil administratif in corpore de la Ville de Lancy, Présidence du Conseil municipal, Maire et adjoints de la Commune de Bardonnex, M. Daniel RAPHOZ, Maire de Ferney-Voltaire, M. René LONGET, Président de la Fédération genevoise de coopération (FGC), Fédération des entreprises romandes (FER), Direction de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), Présidence et Secrétaire général du parti socialiste genevois, Mme Christina MEISSNER, ancienne Présidente du Conseil municipal, Mme Gabrielle FALQUET, Présidente du parti Socialiste de Vernier.

Nous avons reçu d'autres cartes dont je vous épargne la lecture.

Nous avons reçu tout récemment deux invitations. La première à l'Assemblée générale de la ludothèque du Lignon le 10 février 2022 à 19h00. Je m'y rendrai.

La seconde invitation concerne le tournoi de l'ACGF le dimanche 27 février 2022 à 11h30 au stade d'Aïre. Cette invitation a été envoyée par Mme Nicole STÖCKLI, Présidente, et M. Christophe DULEX, Responsable des manifestations. Je m'y rendrai.

Un courriel a été adressé à M. Francisco BECERRA, Directeur de l'école d'Avanchet-Salève, afin de le remercier d'avoir accepté une nouvelle fois d'ouvrir son établissement pour la tenue de la séance plénière de ce soir.

J'en ai terminé avec les communications.

Je passe au point 3) de l'ordre du jour.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. TOMBOLA, Président : M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : merci M. le Président.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

1 Population et chômage¹

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont toujours celles du mois de septembre 2021. Pour mémoire, elles recensaient 35'508 habitantes et habitants.

Quant au chômage², la Commune comptait 863 chômeur-euse-s à fin décembre 2021 contre 864 à fin novembre 2021, soit une diminution de 1 personne.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 463 contre 489 à fin novembre 2021, soit là une diminution de 26 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'326 à fin décembre 2021 contre 1'353 à fin novembre 2021, soit une diminution de 27 personnes.

2 Info sur STEP d'Aïre - retour séance AIALI (Association des intérêts d'Aïre-Le Lignon)

Notre Conseil vous a informés de l'important projet de SIG de reconfiguration de la station d'épuration (STEP) d'Aïre. Il a assisté à la présentation faite par SIG au comité de l'AIALI. À cette

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

² Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

occasion, il a soutenu les demandes d'informations complémentaires permettant d'avoir une vision complète de cet ambitieux projet qui, à terme, s'inscrit dans les ambitions environnementales de Genève. SIG reviendra plus largement auprès de la population dans le courant du printemps.

Comme nous vous l'avions annoncé en décembre, le Conseil administratif interviendra pour s'assurer que les mesures utiles soient prises par SIG afin de minimiser les nuisances pendant la phase chantier et la phase d'exploitation, et de garantir une transparence dans la conduite du projet. Il veillera également à ce que la réorganisation du site puisse apporter des améliorations pour la population verniolane.

3 Patrimoine

Si vous avez regretté comme nous que certains esprits de la République s'épandent dans la Tribune pour parler de manière méprisante de la cité des Avanchets, vous aurez en revanche pris acte avec satisfaction que le Conseil d'État a repris les termes de votre résolution dans sa détermination relative à l'inscription de cette cité à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS).

4 Patrimoine - suite

Le Canton a ouvert une procédure d'inscription à l'inventaire de l'Église de l'Épiphanie, au Lignon, à la suite d'un processus de concertation. Dans sa détermination, favorable, le Conseil administratif a insisté sur le fait que cette mesure ne devait pas empêcher un assainissement énergétique ni la constructibilité de l'esplanade située en contrebas de l'église.

5 Aéroport – recours ATCR

À l'occasion d'une Assemblée générale qui s'est tenue le 24 janvier dernier concernant le dossier du bruit admissible, l'ATCR (Association transfrontalière des communes riveraines de l'aéroport international de Genève) a pris la décision de s'associer à d'autres structures pour recourir contre la future décision du DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) approuvant le règlement d'exploitation de l'aéroport. Cette décision fait suite à la procédure d'opposition qui avait déjà vu l'ATCR s'opposer lors de la procédure d'enquête publique.

6 Info TPC (Taxe professionnelle communale)

Lors de son Assemblée générale du 26 janvier dernier, l'ACG (Association des communes genevoises) a décidé de faire part au Conseil d'État de « l'opposition ferme et résolue des communes à l'initiative visant l'abolition de la taxe professionnelle communale (TPC). » Cette position a été relayée dans un courrier du 27 janvier 2022 adressé au Département de la cohésion sociale qui est, comme vous le savez, en charge des affaires communales.

7 Convention SIT - STEINER – Vernier

Grâce à la médiation de la Ville de Vernier, un accord a pu être trouvé entre la société STEINER et le Syndicat interprofessionnel des travailleurs (SIT), permettant de soutenir les employés lésés par un sous-traitant, la société ISOTECH MÉTAL Sàrl.

8 Cycle de Balexert

La Ville de Vernier est préoccupée par les annonces du retard pris dans le projet de chantier du nouveau cycle de Balexert et par les communications du DIP (Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse) évoquant la prolongation de l'exploitation du cycle du Renard jusqu'à la livraison d'un nouveau cycle d'orientation à Bernex. C'est en particulier en raison du fait qu'aucune information n'a été donnée sur les mesures d'entretien des bâtiments du Renard qui seront prises pour accompagner cette situation. Le Conseil administratif va interpeller à cet égard le département cantonal en charge, soit le Département des infrastructures.

9 SAPE (structures d'accueil de la petite enfance)

Le Conseil administratif a approuvé une modification du règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance. Il s'agit essentiellement d'un toilettage formel accompagné de modifications visant à simplifier la gestion administrative. C'est ainsi que les contrats d'accueil pourront porter sur toute la durée d'accueil. Il s'ensuit une simplification pour les parents, mais aussi une diminution du nombre de documents traités par le service (de 900 à 300 par an). Une simplification a également été apportée pour les familles dont l'un des parents est au chômage, qui seront traitées de la même manière entre la première et la deuxième année de délai cadre.

M. BUSCHBECK, Maire : Monsieur le Président, j'en ai terminé avec ces communications, non sans vous souhaiter, ainsi qu'aux membres du Conseil municipal, nos meilleurs vœux pour une année 2022 que l'on espère être celle du renouveau.

Je vous remercie pour votre attention.

M. TOMBOLA, Président : merci M. le Maire.

Nous passons au point 4) de l'ordre du jour.

4. RAPPORTS DE LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITÉ

4.A) POUR DES JEUX D'EAU À VERNIER-VILLAGE (M 115 – 21.06) (M. MARTENS, RAPPORTEUR)

*Rapport de la commission l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du
14 décembre 2021*

Rapporteur : Johan MARTENS

M 115 – 21.06 POUR DES JEUX D'EAU À VERNIER-VILLAGE

Présentation par la motionnaire, Mme FORNEY.

La motion part du constat qu'il y a peu de jeux et encore moins de jeux aquatiques pour les jeunes enfants dans le Village, alors qu'il y a de nombreuses familles, une grande crèche et des jardins d'enfants. De plus, les étés sont de plus en plus chauds. Ce type d'installation favorise les rencontres et crée du lien social. Il est sécurisé sans risque de noyades, économique et plus hygiénique que les pataugeoires, pour les petits enfants.

Elle demande donc au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'installer ces jeux d'eau dans un espace à déterminer à Vernier-Village.

Il manque réellement des espaces pour les petits enfants. Le groupe Harnos de la crèche de Vernier-Village, pourrait aussi utiliser ce type d'installation en été.

M. BUSCHBECK, Maire, partage ce constat qui devient une nécessité au vu des étés caniculaires.

Les quartiers ne reçoivent pas, par principe, toutes les mêmes infrastructures, permettant ainsi aux habitants de parcourir la Commune. Néanmoins, comme les jeux d'eau s'adressent à un public très jeune, les déplacements sont plus compliqués.

Toutefois, ces installations ne sont pas prévues au PPI, ni pour un crédit d'étude ni pour une réalisation. Il n'y a donc pas d'opportunité avant 5 ans, à moins de renoncer à un autre projet du PPI. Cette motion sera donc étudiée de manière sommaire par les services communaux faute de crédit d'étude.

M. BEFFA, Chef de projets au Service de l'aménagement, confirme la volonté des Conseillers administratifs de ne pas multiplier les équipements identiques dans tous les quartiers et proposer des activités les plus diversifiées possibles et de qualité dans les parcs, et privilégier les déplacements entre les parcs communaux, raison pour laquelle une Voie Verte, qui évite autant que possible les grands axes, a été créée. La Commune recense plusieurs points d'eau : la piscine du Lignon, le parc de Balexert, la pataugeoire des Avanchets, la place du Lignon et la place de l'Étang (à venir).

Les emplacements pour accueillir une installation de jeux d'eau sont peu nombreux à Vernier-Village. Seul le parc Chauvet-Lullin pourrait idéalement les accueillir. La proximité d'un bâtiment public est un atout pour pouvoir utiliser l'arrivée d'eau et l'électricité. (Il n'est pas possible de les implanter dans un préau.) Cet aménagement pourrait être inclus dans le projet de réaménagement de la place de jeux, dont la durée de vie des jeux extérieurs est comprise entre 10 et 15 ans.

Les coûts d'aménagement de jeux d'eau sont compris entre CHF 800'000.00 et CHF 1'000'000.00 ; (p.ex. l'aménagement complet du parc de Balexert a coûté environ CHF 800'000.00, alors que les éléments techniques pour l'installation de jeux d'eau au Lignon, à savoir la citerne, les pompes, le filtre à sable, ont coûté CHF 600'000.00). Les coûts d'entretien s'élèvent à CHF 16'000.00/an et répartis entre l'achat de produits, tels que le chlore (CHF 1'500.00), et la part du salaire d'un responsable de la maintenance (CHF 14'400.00). Les coûts sont en relation avec la grandeur de la place de jeux et le nombre de jets. Leur type de construction offre à ces jeux une durée de vie jusqu'à 20-25 ans

Des commissaires (VERT.E.S, MCG et SOC) approuvent l'idée du parc Chauvet-Lullin, très fréquenté, notamment l'été. Le réaménagement de cette place de jeux, en y intégrant des jeux d'eau, mais sans doute moins grands que ceux du parc de Balexert, serait intéressant et donc aussi moins onéreux.

L'espace compris entre le nouveau bâtiment de l'école allemande et la crèche est également suggéré.

Un commissaire (PDC-VL) est également favorable au projet, mais sous réserve que les frais soient contenus et le projet pas trop ambitieux. Pour lui, le parc Chauvet-Lullin est un bon endroit, disposant également de coins d'ombre.

La Présidente (VERT.E.S) se demande s'il ne faudrait pas trouver un lieu où la densité enfantine est plus importante. Et pour contenir les coûts, s'il ne serait pas intéressant de voir s'il y a des solutions plus simples, et plus faciles d'entretien pour amener de la fraîcheur.

Pour un commissaire (VERT.E.S), le parc Chauvet-Lullin est situé à proximité de grands ensembles immobiliers, avec une forte densité, auxquels il manque des lieux de rencontre au bas des immeubles.

M. BUSCHBECK rappelle que le Conseil administratif soutient cette motion et soulève le manque de jeux d'eau à Vernier-Village, même s'il est malaisé de définir le périmètre de Vernier-Village. (Les habitants de Poussy seraient plus près de la place de jeux de l'Étang que de celle de Chauvet-Lullin.)

M. BUSCHBECK attire l'attention que les jeux d'eau doivent respecter des normes d'hygiène contraignantes. L'Office cantonal de l'eau n'autorisera pas une installation avec de l'eau qui coule en permanence, celle-ci devant être recyclée et réutilisée, ce qui nécessitera toute une machinerie de base.

De plus, les jeux d'eau, qui amènent de la fraîcheur et fonctionnent comme un îlot de fraîcheur, doivent être réalisés sur un terrain imperméable, ce qui est un paradoxe.

VOTE :

Acceptons-nous la motion M 115 – 21.06 Pour des jeux d'eau à Vernier-Village ?

10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC)

La motion est acceptée à l'unanimité.

M. TOMBOLA, Président : cette motion a été acceptée à l'unanimité en commission.

M. MARTENS, vous êtes l'auteur du rapport. Avez-vous quelque chose à ajouter ? Cela n'est pas le cas.

Y a-t-il une demande de parole ? Ce n'est pas le cas.

Je demande donc à Mme la Secrétaire de bien vouloir lire l'invite avant de procéder au vote final.

Mme COVER, Secrétaire :

le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à étudier la mise en place de jeux d'eau dans le quartier de Vernier-Village ;
- 2 à revenir vers le Conseil municipal avec les résultats de cette étude.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie Mme la Secrétaire.

Celles et ceux qui acceptent la motion M 115 – 21.06 sont priés de lever la main.

La motion M 115 – 21.06, Pour des jeux d'eau à Vernier-Village, est acceptée par 30 OUI, soit à l'unanimité.

4.B) PROJET DE PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCOM) – PRÉSENTATION DE LA LETTRE DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ ADRESSÉE PAR LE DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE EN VUE DE L'ADOPTION FORMELLE DU PDCOM PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (M. MARTENS, RAPPORTEUR D'INFORMATION)

Rapport d'information de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité du 17 janvier 2022

Rapporteur : Johan MARTENS

PROJET DE PLAN DIRECTEUR COMMUNAL (PDCom)

Présentation de la lettre de contrôle de conformité adressée par le Département du territoire en vue de l'adoption formelle du PDCom par le Conseil municipal

Introduction de M. Marcos WEIL, d'URBAPLAN : Le plan directeur communal (ci-après PDCom) provient d'un processus de co-construction débuté en 2014, soit l'établissement d'un avant-projet sur environ 2 ans, ponctué de différents ateliers/rencontres avec des associations, suivi de 17 séances de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité (ci-après ENVATMOB), toutes thématiques confondues.

La première étape du PDCom a été l'établissement du cahier des charges. Cela a permis de préciser et réviser les politiques publiques poursuivies par rapport à 2007, en consultation avec les communes voisines, les services cantonaux, puis d'un atelier interservices et de 3 forums publics dans les quartiers. Ces consultations ont permis d'aboutir à des premières orientations qui ont constitué un fil rouge pour toute la suite des études.

Des impulsions qui en sont ressorties, la question de la santé et du bien-être des habitants a été placée au cœur du projet du développement urbain. La population a continué à être consultée sur les différentes orientations concernant le développement de leur quartier avant que leurs remarques ne soient présentées en commission afin que des arbitrages puissent être opérés.

Cela s'est traduit par des mesures très concrètes au niveau des espaces publics, de la nature en ville, de la mobilité douce, des espaces verts, et de la lutte contre les nuisances. Le thème de la santé a permis à la Commune de prendre position par rapport à certaines intentions cantonales en matière de développement sur le territoire communal, dans des secteurs qui ne présentent pas de conditions sanitaires satisfaisantes pour le développement de nouveaux quartiers, car soumis au bruit ou à une pollution excessive.

Autre élément : l'urbanisme différencié. Les habitants apprécient le fait d'avoir une diversité de quartiers sur le territoire communal. Cela a permis d'affirmer la volonté de temporiser certaines intentions de développement de la part du Canton. La Commune a donc souhaité étaler les projets de développement sur plusieurs décennies.

Enfin, un élément fort est : l'urbanisme de couture, soit de voir comment renforcer les connexions entre les quartiers par un réseau d'espaces publics, de continuités vertes et de réseaux de mobilité douce.

Huit mois ont été nécessaires au Canton pour effectuer la consultation technique de l'avant-projet. Des remarques cantonales ont été prises en compte avant d'engager la consultation publique (qui a dû être décalée au 5 octobre 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 au lieu du début de l'année). Cette consultation publique de 30 jours a permis aux particuliers et aux associations de quartier ou professionnelles de faire part de leurs observations qui ont été discutées lors de la séance de la commission ENVATMOB du 18 novembre 2020. Certaines ont été intégrées au PDCom, et toutes les réponses faites aux personnes ou associations ayant émis des observations ont été présentées, discutées et validées lors de cette séance.

Le contrôle de conformité effectué par le Canton a été inhabituellement long, puisque le dossier a été transmis en mars 2021 et la lettre concernant le contrôle de conformité a été reçue en janvier 2022. Elle donne l'accord au Conseil administratif de soumettre le projet au Conseil municipal, mais demande toutefois d'inclure sur 3 secteurs (Poussy-Écharpines, Étang-Sauvage et Corbillettes) la possibilité d'étudier le développement (proposé au-delà de 2030 par le PDCom) de ces zones, si la situation en matière de bruit, pollution atmosphérique, de risques majeurs s'améliore de façon significative, ou, dans le cas Étang-Sauvage, pour la synchronisation avec le projet BHNS.

La prochaine étape usuelle dans les communes est le vote par le Conseil municipal, sous forme d'une résolution qui sera ensuite transmise au Conseil d'État, pour être approuvée sous la forme d'un arrêté.

M. BUSCHBECK, Maire, indique qu'un vote immédiat de cette résolution, inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal du 1^{er} février 2022, sera demandé en séance plénière. Le Conseil municipal est libre de choisir son rythme de travail, mais en cas de refus du PDCOM, la Commune n'aurait plus le temps d'en refaire un nouveau et c'est le Canton qui prendrait la main.

Un commissaire (PDC-VL), constatant que le Conseil municipal est constitué de nouveaux membres, n'est pas d'accord avec la solution du vote immédiat du PDCOM. Il estime que les nouveaux Conseillers municipaux doivent avoir le temps de digérer toutes les informations fournies par les 17 séances de commission ; le délai d'une semaine n'étant pas suffisant. Il ne voit pas l'utilité de gagner un mois. Il demande d'agender une nouvelle séance, afin de reprendre l'ensemble des grands points qui ont été déterminés et sur lesquels il y a eu des accords ou des désaccords. Cela permettrait de cibler les éventuels problèmes ou mécontentements qui pourraient subsister, notamment pour obtenir un PDCOM plus fort. Il estime que la séance en cours ne sert à rien puisque les commissaires ne doivent pas se prononcer sur la lettre, qu'ils n'ont pas pu, à regret, examiner au préalable pour pouvoir en mesurer les conséquences, ni les tenants et les aboutissants. Pour lui, les commissaires ne servent donc pas à grand-chose.

De plus, l'Association des intérêts de Vernier-Village (ci-après l'AIVV) s'est offusquée il y a peu de l'absence d'enquête publique s'agissant de la zone villas et de sa surdensification. Il aimerait savoir si le Conseil d'État a donné des informations supplémentaires à ce sujet et ce qu'il en est des démarches en cours sur le sujet.

M. BUSCHBECK répond que cet objet est un exemple concret de la continuité des institutions, puisque le Conseil municipal et le Conseil administratif actuels sont là pour porter un travail effectué par leurs prédécesseurs respectifs. Le travail de consensus a été effectué lors des nombreuses séances de commission et a déjà approuvé ce PDCOM, il a d'ailleurs fait l'objet d'un vote avant de repartir en séance de consultation.

Les nombreuses séances de consultation, tant auprès de la population que de discussions en commission, ont permis d'arriver à un large consensus.

La consultation publique s'est déroulée durant la présente législature et un premier retour a eu lieu à fin 2020. Les commissaires actuels ont eu à traiter la septantaine de remarques. Les réponses, préparées par l'administration, à toutes les personnes ou associations ayant émis des observations ont été approuvées à l'unanimité par les commissaires.

Dans sa lettre, le Canton n'a pas émis de réserves sur le PDCOM, mais a fait des remarques non contraignantes. Celles-ci entreront en vigueur si le Canton arrive à faire respecter les différentes conditions mentionnées dans le courrier. L'adoption d'un PDCOM suit une procédure où les commissions prennent acte des lettres de conformité. S'il n'y a aucune modification, il n'y a pas de raison d'envoyer le texte en commission. De plus, il n'est pas possible de l'amender, car en cas de changement significatif, il faudrait repasser par une étape d'enquête publique, voire davantage. C'est la raison pour laquelle il n'est plus possible d'avoir des débats de fond ou d'apporter des modifications au PDCOM. Les Conseillers municipaux doivent donc l'approuver ou le refuser. Dans l'ensemble des communes, le déroulement de l'approbation du PDCOM se fait de cette manière.

Concernant le courrier de l'AIVV et de ses différentes prises de position concernant la surdensification de la zone villas, elle est traitée sur plus d'une quinzaine de pages dans le PDCOM. L'AIVV aurait ainsi pu émettre ses remarques sur le sujet lors de la consultation publique,

Ce courrier sous-entend que la Commune a profité de la crise sanitaire pour approuver le PDCOM dans le dos de tout le monde. Or, les longues années qui ont jalonné ce processus ont permis à toutes et tous de s'exprimer. L'AIVV aurait ainsi pu émettre ses remarques sur le sujet lors de cette consultation publique, ce qu'elle n'a pas fait. M. BUSCHBECK le regrette car certaines propositions sont intéressantes, notamment au niveau de la préservation de l'arborisation et des passages de faunes.

De plus, il y a eu une enquête publique à laquelle l'AIVV aurait pu participer et les considérations devaient être prises durant un délai légal. Ayant manqué ce délai, elle demande à la Commune un passe-droit, ce qui est inconcevable.

M. WEIL précise que l'AIVV estimait que le PDCom n'identifiait pas les périmètres de densification accrue. Mais cette exigence a été votée par le Grand Conseil le 1^{er} octobre 2020, et est entrée en vigueur en janvier 2021. La consultation publique a elle eu lieu le 5 octobre 2020.

Le PDCom avait anticipé cette modification légale sans employer le terme de « densification accrue ». Le PDCom parle et identifie des périmètres dans lesquels des dérogations à l'article 59 al.4 sont possibles, ce qui correspond aux périmètres de densification accrue. Le service juridique du Canton a été consulté à ce sujet. Celui-ci a indiqué que ce n'était pas utile de modifier au vu de la clarté dont le PDCom est rédigé et qu'il identifie les périmètres qui peuvent ou pas faire l'objet de dérogations.

NB Il n'est pas prévu d'imprimer un exemplaire pour chaque Conseiller municipal, la commission décide toutefois de prévoir des exemplaires papier à ceux qui en feront la demande.

M. TOMBOLA, Président : M. MARTENS, vous êtes l'auteur du rapport d'information. Avez-vous quelque chose à ajouter ? Cela n'est pas le cas.

Y a-t-il une demande de parole ? Mme COMPAGNON KAUFMANN. Je rappelle bien qu'il s'agit d'un rapport d'information.

Mme COMPAGNON KAUFMANN : nous voici à la fin presque touchante d'un travail de longue haleine de plus de cinq ans.

C'est un processus d'élaboration qui arrive à son terme et LES VERT.E.S se réjouissent de voter ce plan directeur communal dans un mois.

Cela va servir d'outil de travail pour le Conseil administratif, le Conseil municipal, pour l'Administration communale et pour les habitants.

Nous sommes contents que ce processus soit bientôt terminé et nous nous en réjouissons. Merci.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie Mme COMPAGNON KAUFMANN.

Nous passons au point 5) de l'ordre du jour.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS ET DE L'ÉNERGIE

- 5.A) BOUCLEMENTS DE CRÉDITS DIVERS (DA 506 A – 14.06 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU JARDIN ROBINSON / DA 127 – 16.06 CRÉDIT POUR LA DÉMOLITION ET LE RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU JARDIN ROBINSON / DA 009 – 20.06 CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE RÉALISATION DE CHF 136'807.87 À LA DA 127 – 16.06 POUR LA DÉMOLITION ET LE RECONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU JARDIN ROBINSON DU LIGNON / DA 262 – 12.11 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UNE MAISON DE QUARTIER PAR LA RÉHABILITATION DE LA MAISON SE SITUANT AU CHEMIN DE MOUILLE-GALAND 21 / DA 311 A – 13.06 CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR LA RÉALISATION D'UNE MAISON DE QUARTIER PAR LA RÉHABILITATION DE LA MAISON SISE AU CHEMIN MOUILLE-GALAND 21 À VERNIER / DA 501 A – 14.06 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉALISATION DE VESTIAIRES SUPPLÉMENTAIRES AU STADE DE VERNIER / DA 277 – 17.11 CRÉDIT BRUT POUR LA RÉALISATION DE 12 VESTIAIRES SUPPLÉMENTAIRES AU STADE DE VERNIER / DA 292 – 17.12 CRÉDIT BRUT DE CHF 800'000.00 DESTINÉ À L'ÉQUIPEMENT, LE MOBILIER**

ET LE MATÉRIEL DE SPORT DE L'ÉCOLE ÉMILIE-DE-MORSIER SITUÉE SUR LE SECTEUR L – LA CONCORDE / DA 331 – 13.04 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN EVE DANS UN IMMEUBLE D'HABITATION ET POUR LA SURÉLÉVATION DU BÂTIMENT DE L'EVE LIBELLULES / DA 643 – 15.05 CRÉDIT POUR LA RÉNOVATION DE LA VENTILATION DU RESTAURANT DES TENNIS DE VERNIER / DA 147 A – 16.11 ASSAINISSEMENT D'INSTALLATION DE CHAUFFAGE DANS DIVERS BÂTIMENTS COMMUNAUX / DA 218 – 17.04 REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE, DU TABLEAU ÉLECTRIQUE, ET RÉNOVATION, ISOLATION DE LA TOITURE DE LA VILLA SISE 21, CHEMIN DES COUDRIERS) (MME ROCH, RAPPORTEURE D'INFORMATION)

Rapport d'information de la commission des bâtiments et de l'énergie du 18 janvier 2022

Rapporteuse d'information : Ana ROCH

- DA 506 A – 14.06 Crédit d'étude pour la démolition et la reconstruction du bâtiment du Jardin Robinson
- DA 127 – 16.06 Crédit pour la démolition et la reconstruction du bâtiment du Jardin Robinson
- DA 009 – 16.06 Crédit complémentaire de réalisation de CHF 136'807.87 à la DA 127 – 16.06 pour la démolition et la reconstruction du bâtiment du Jardin Robinson du Lignon
- DA 262 – 12.11 Crédit d'étude pour la création d'une maison de quartier par la réhabilitation de la maison sise au chemin de Mouille-Galand 21 à Vernier
- DA 311 A – 13.06 Crédit d'investissement pour la réalisation d'une maison de quartier par la réhabilitation de la maison sise au chemin de Mouille-Galand 21 à Vernier
- DA 501 A – 14.06 Crédit d'étude pour la réalisation de vestiaires supplémentaires au Stade de Vernier
- DA 277 – 17.11 Crédit brut pour la réalisation de 12 vestiaires supplémentaires au Stade de Vernier
- DA 292 – 17.12 Crédit brut de CHF 800'000.00 destiné à l'équipement, le mobilier et le matériel de sport de l'école Émilie-de-Morsier située sur le secteur L – La Concorde
- DA 331 – 13.04 Crédit d'étude pour l'aménagement d'un EVE dans un immeuble d'habitation et pour la surélévation du bâtiment de l'EVE des Libellules
- DA 643 – 15.05 Crédit pour la rénovation de la ventilation du restaurant des tennis de Vernier
- DA 147 A – 16.11 Assainissement d'installation de chauffage dans divers bâtiments communaux
- DA 218 – 17.04 Remplacement de la chaudière, du tableau électrique, et rénovation, isolation de la toiture de la villa sis 21, chemin des Coudriers

Mmes MEICHTRY PINHO, Cheffe du service des bâtiments, et ROSSIER-ITEN, Responsable de la stratégie énergétique et du développement, présentent les différents boucllements des crédits :

a) *Bâtiment du Jardin Robinson du Lignon - bâtiment obsolète, travaux de démolition et reconstruction :*

DA 506 A – 14.06 (crédit d'étude)
Compte N° 3420.551.5040010
Montant voté : CHF 2'940'000.00
Montant dépensé : CHF 3'076'807.87
Dépassement : CHF 136'807.87

DA 127 – 16.06 (crédit de réalisation)
Compte N° 3420.551.5040000
Montant voté : CHF 200'000.00
Montant dépensé : CHF 192'855.45
Disponible : CHF 7'144.55

DA 009 – 20.06 (crédit complémentaire issu d'une problématique d'accessibilité pour les poids lourds)
Compte N° 3420.551.5040010
Montant voté : CHF 136'807.87
Montant dépensé : CHF 136'807.87
Disponible : CHF 0.00

b) *Maison de quartier située à Mouille-Galand – travaux de réalisation et de rénovation :*

DA 262 – 12.01 (crédit d'étude)
Compte N° 3420.531.5040000
Montant voté : CHF 160'000.00
Montant dépensé : CHF 101'416.56
Disponible : CHF 58'583.44

DA 311 A – 13.06 (crédit de réalisation)
Compte N° 3420.531.5040010
Montant voté : CHF 1'988'000.00
Montant dépensé : CHF 1'952'114.25
Disponible : CHF 35'885.75

c) *Création de vestiaires supplémentaires au Stade de Vernier pour répondre aux besoins grandissants :*

DA 501 A – 13.06 (crédit d'étude)
Compte N° 3410.101.5040000
Montant voté : CHF 270'000.00
Montant dépensé : CHF 256'792.35
Disponible : CHF 13'207.65

DA 277 – 17.11 (crédit de réalisation)
Compte N° 3410.101.5040010
Montant voté : CHF 2'560'000.00
Montant dépensé : CHF 2'552'800.20
Disponible : CHF 7'199.80

d) *Équipement de l'école Émilie-de-Mosier :*

DA 292 – 17.12
Compte N° 2170.015.5060010
Montant voté : CHF 800'000.00
Montant dépensé : CHF 785'932.65
Disponible : CHF 14'067.35

e) *Aménagement d'un EVE dans un immeuble d'habitation et surélévation du bâtiment de l'EVE des Libellules :*

DA 331 – 13.04 (crédit d'étude)
Compte N° 5451.004.5060000
Montant voté : CHF 156'600.00
Montant dépensé : CHF 139'375.15
Disponible : CHF 17'224.85

Le crédit de réalisation sera bouclé d'ici 2023.

f) *Rénovation de la ventilation du restaurant des tennis de Vernier – travaux pour changer le système de ventilation du restaurant, de la cuisine et du local juxtaposé et changement du faux-plafonds et des luminaires :*

DA 643 – 15.05
Compte N° 3410.402.5040010
Montant voté : CHF 270'000.00
Montant dépensé : CHF 260'877.85
Disponible : CHF 9'122.15

Le restaurateur a participé aux travaux à hauteur de CHF 30'000.00. Un commissaire (SOC) aimerait avoir des informations supplémentaires concernant la participation du restaurateur du restaurant des tennis de Vernier, ainsi que sur les différentes subventions perçues. Mme ROSSIER-ITEN explique que les travaux dans le restaurant des tennis de Vernier émanaient d'une demande de la part du restaurateur. La Commune a accepté de financer ces travaux, considérant que le nouveau gérant apportait une plus-value en rendant le restaurant actif, mais en lui demandant une participation financière de CHF 30'000.00. Concernant le chauffage, elle signale que la Commune a perçu des subventions cantonales en guise d'encouragement vers la transition énergétique.

g) *Assainissement des installations de chauffage dans divers bâtiments communaux :*

DA 147 A – 16.11
Compte N° 0290.100.5040010
Montant voté : CHF 649'610.00
Montant dépensé : CHF 635'684.90
Disponible : CHF 13'925.10

La Commune a perçu des subventions s'élevant à CHF 221'880.00, ce qui correspond à environ 35% des montants engagés, et voit une réduction de 200 à 204 tonnes de CO2.

h) *Remplacement de la chaudière, du tableau électrique, ainsi que la rénovation et l'isolation de la toiture de la villa sise 21, chemin des Coudriers :*

DA 218 – 17.04
Compte N° 0290.196.5040010
Montant voté : CHF 230'400.00
Montant dépensé : CHF 223'646.20
Disponible : CHF 6'753.80

La Commune a perçu une subvention de CHF 13'376.00 et les travaux ont permis une réduction de 14,3 tonnes CO2.

M. TOMBOLA, Président : cela concerne une douzaine de boucllements de crédits. Mme ROCH, vous étiez rapporteure d'information. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Mme ROCH : on voit le temps que cela vous a pris de lire toutes les DA concernées. Je voulais juste souligner que faire un rapport sur deux ou trois pages quand il y a autant de points traités en commission, c'est difficile, en tout cas difficile de rapporter si l'un des points demande des explications.

Je demanderai donc à pouvoir dépasser, dans des cas particuliers, le nombre de pages qui nous est imposé, afin d'avoir un rapport qui tienne la route et qui a un sens, parce que si c'est simplement pour mettre trois lignes, je ne vois pas l'intérêt de faire un rapport avec juste une énumération de points.

C'était juste une remarque plutôt technique, mais je pense qu'il était quand même important de la faire.

Un rapport c'est pour rapporter quelque chose, et il faut que cela soit lisible et compréhensible pour chacun d'entre nous.

Je vous remercie.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie Mme ROCH.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : juste peut-être pour apporter un brin de réflexion à cet égard. Je pense que vous aviez suffisamment de DA à énumérer pour justifier un dépassement, le cas échéant, des deux pages de rapport autorisées. À mon sens, cela ne pose aucun problème.

Il est évident que raconter où il n'y a rien à raconter, cela n'a pas d'utilité. En revanche, expliquer là où il y a des difficultés, cela intéresse le Conseil municipal.

Mon intervention était plutôt basée sur les dépassements de crédits que nous voyons et que nous risquons de rencontrer par la suite.

Au fond, j'anticipe un peu les questions orales, mais je saisis l'occasion de ce point pour poser une question au Conseil administratif, qui répondra à la commission idoine, sans aucune difficulté pour ma part.

Je conçois que l'on puisse contractuellement bloquer des contrats avec des prix qui soient fixes. J'aimerais connaître la pratique du Conseil administratif, notamment dans l'idée de savoir si des précautions ont été prises contractuellement pour éviter des augmentations qui seraient liées à l'augmentation de la marchandise, comme on le voit en ce moment, puisqu'il y a des augmentations qui peuvent aller jusqu'à 50% sur certains matériaux.

J'aimerais savoir quelle est la pratique en la matière. Mais, encore une fois, pas ce soir. Volontiers en commission. Merci.

M. TOMBOLA, Président : merci M. MAGNIN.

M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : je vous remercie M. le Conseiller municipal pour votre question.

Nous répondrons plus complètement en commission, nous aurons même peut-être l'occasion d'en débattre mais, dans un premier temps, j'aimerais vous apporter des éléments de réponse.

Effectivement, au moment du vote des DA, nous ne connaissons pas les montants qui seront demandés, puisque c'est à la suite de ce vote que nous pouvons faire les appels d'offres. Ce sont les appels d'offres qui nous permettent de déterminer le prix final.

Lorsque nous passons un contrat, des garanties sont en principe prises pour éviter de mauvaises surprises, mais c'est le point que nous allons peut-être creuser.

Entre le moment du vote des DA et le retour des appels d'offres, il peut effectivement y avoir des surprises. Nous commençons déjà à en avoir, comme je vous l'avais dit en commission. Nous risquons d'en avoir encore davantage dans les prochains mois.

Nous vous avons expliqué en commission pourquoi nous avons souhaité ne pas modifier les montants des DA. C'est pour avoir une totale transparence sur les éventuels dépassements liés à ces augmentations de fournitures. C'est pour cela que nous risquons de nous retrouver avec ces dépassements. Mais c'est dans un souci de transparence que nous agissons ainsi.

Nous reprendrons volontiers la discussion en commission du génie civil et des équipements ou celle des bâtiments et de l'énergie.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie M. le Maire.

Nous passons au point 6) de l'ordre du jour.

6. RAPPORTS DE LA COMMISSION DU GÉNIE CIVIL ET DES ÉQUIPEMENTS

6.A) OCTROI D'UN PRÉFINANCEMENT DE CHF 901'776.00 TTC DESTINÉ À LA RÉALISATION D'UN PARC PUBLIC ET D'UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF PRIVÉ) DANS LE CADRE DU PLQ 29'847 SITUÉ ENTRE LA ROUTE DE VERNIER ET LES VOIES CFF (DA 140 – 21.12) (M. MARIN, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission du génie civil et des équipements du 18 janvier 2022

Rapporteur : Pablo MARIN

DA 140 – 21.12 OCTROI D'UN PRÉFINANCEMENT DE CHF 901'776.00 TTC DESTINÉ À LA RÉALISATION D'UN PARC PUBLIC ET D'UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF PRIVÉ) DANS LE CADRE DU PLQ 29'847 SITUÉ ENTRE LA ROUTE DE VERNIER ET LES VOIES CFF

La présentation est assurée par M. Kim NG, Ingénieur civil – chef de projets. Sont également présents M. Mathias BUSCHBECK, Maire, ainsi que Mme Sophie HEU REIGNER et M. Nicolas KERGUIGNAS, respectivement Directrice et Chef de projet du développement immobilier chez LOSINGER MARAZZI SA (ci-après LM)

Le plan localisé de quartier (PLQ) 29'847 « Voies CFF », situé entre Vertissa, la route de Vernier, les voies CFF et le pont de l'Écu, est constitué pour l'essentiel de six bâtiments, nommés A, B1, B2, C1, C2 et D, pour une surface totale de plancher de 56'000 m². Il comprend également la réalisation d'un mur OPAM (protection contre les accidents majeurs, en lien avec les voies CFF), d'un parking souterrain, d'un parc, d'une forêt de 2'500 m² en remplacement d'une forêt préexistante, ainsi que d'un réseau d'assainissement des eaux. LM est en charge du développement du PLQ, et sera également en charge de la construction des bâtiments D et C2. La Fondation Émile Dupont (FED) est en charge du développement du bâtiment C1. Le présent crédit porte spécifiquement sur le financement du parc public et du réseau d'assainissement.

Leur financement est ventilé entre les investisseurs des différents bâtiments en fonction de leurs surfaces brutes de plancher. Les investisseurs des bâtiments A, B1 et B2 n'étant pas encore connus, c'est la Ville de Vernier qui est en charge de leur préfinancement. Il est donc entendu que les futurs investisseurs des trois bâtiments A, B1 et B2 devront, lors de la délivrance de l'autorisation de construire, payer leur part auprès de la Ville de Vernier, aboutissant à terme à une opération financière neutre. Le préfinancement sera versé en cinq fois, entre 2022 et 2024, à différentes étapes de la construction, directement à LM, en charge de la réalisation du parc et du réseau d'assainissement. Les frais financiers liés au préfinancement (intérêts sur dix ans et risques) s'élèvent à environ CHF 126'000.00 et seront également remboursés selon un schéma financier similaire.

Le parc et le réseau d'assainissement seront conçus et construits par LM avant d'être remis à la Ville de Vernier, qui en assurera l'entretien. Le tout sera construit en même temps que le bâtiment D, avec une fin des travaux prévue pour 2024. Le parc comprendra deux zones de jeux, des espaces de prairies fleuries avec plantation d'arbres, une fontaine, des cheminements publics, une fontaine écopotable et une forêt. Le réseau d'assainissement implique la construction de deux bassins de rétention pour l'eau de pluie, dont un à découvert. Les canalisations pour les eaux usées seront connectées au réseau existant en aval et seront confiées à la Ville de Vernier, qui en assurera l'entretien.

Le budget total inscrit au PPI prévoit actuellement des dépenses d'environ CHF 300'000.00 en 2022, 2023 et 2024 pour un remboursement en deux fois en 2031 et 2032. Il est à noter que la date de réalisation des bâtiments A, B1 et B2 n'est pas encore connue.

Enfin, l'ensemble de ce qui vient d'être mentionné, ainsi que d'autres éléments dans lesquels la Ville de Vernier n'a pas part est détaillé dans un projet de convention entre LM, la FED et la Ville de Vernier. Il est entendu que l'acceptation du présent crédit de préfinancement octroiera au Conseil administratif l'autorisation de signer cette convention.

Un commissaire (PLR) s'inquiète des conséquences si aucun investisseur ne se manifeste pour les bâtiments A, B1 et B2. Il demande si le bassin de rétention à ciel ouvert sera protégé contre la baignade sauvage. Une parcelle du PLQ étant actuellement propriété de la Ville de Vernier, il demande si cette dernière demeurera propriétaire une fois les travaux achevés.

M. NG répond que le bassin de rétention fera l'objet d'aménagements particuliers, soit d'une barrière pour en limiter l'accès, soit d'une conformité BPA pour éviter le risque de noyade. Il précise que le risque de n'avoir aucun investisseur est quasiment nul et qu'il n'a jamais vu cela dans le cas d'un PLQ.

M. KERGUIGNAS ajoute que la Ville de Vernier, étant propriétaire d'une parcelle, cédera cette dernière en échange d'un droit à bâtir sur le bâtiment C2.

Un commissaire (VERT.E.S) commente sur le maintien de la forêt existante. Il demande également si des systèmes de recharge pour véhicules électriques sont prévus. Il s'enquiert des effets du mur OPAM et demande si les bâtiments répondront à certaines normes énergétiques.

M. NG précise que le mur OPAM n'a pas pour vocation de diminuer le bruit lié aux voies CFF. Il ajoute que la forêt remplacera une forêt existante, et qu'une zone de boisement accompagnera le parc public.

M. KERGUIGNAS annonce que le bâtiment D vise le label Minergie P-ECO, mais que rien n'est arrêté pour les autres bâtiments et qu'il n'a pas encore les chiffres précis de consommation énergétique.

Mme HEU REIGNER confirme la volonté de LM de pourvoir ses constructions en solutions de recharge électrique, au moins pour les bâtiments D et C2, mais sans pouvoir apporter davantage de précisions à ce stade du projet.

A la suite d'une autre question d'un commissaire (Verts) concernant l'importante émission de CO2 du béton et de la ferraille, Mme. HEU REIGNER précise que LM tente de systématiser le recours à des bétons dits «bas carbone», mais que rien n'est encore décidé concernant le bâtiment D, qui sera construit en béton.

M. BUSCHBECK précise que le risque pour la Ville de Vernier est résiduel, dans la mesure où le quartier est appelé à se développer à moyen terme et que les intérêts liés au préfinancement seront également remboursés. Les promoteurs ayant déjà acquis l'essentiel des parcelles du PLQ, leur valorisation ne fait aucun doute.

La présentation s'étant achevée et les commissaires ayant pu poser toutes leurs questions, la commission procède au vote de la DA.

La DA 140 – 21.12 est acceptée par 9 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE et 1 PLR), soit à l'unanimité.

M. TOMBOLA, Président : ce projet de DA a été accepté à l'unanimité en commission.

M. MARIN, vous étiez rapporteur. Avez-vous quelque chose à ajouter ? Cela ne semble pas être le cas.

Y a-t-il une demande de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je laisse Mme la Secrétaire nous lire le décide pour le vote final.

Mme COVER, Secrétaire : merci M. le Président.

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à l'

OCTROI D'UN PRÉFINANCEMENT DE CHF 901'776.00 TTC DESTINÉ À LA RÉALISATION D'UN PARC PUBLIC ET D'UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF PRIVÉ) DANS LE CADRE DU PLQ 29'847 SITUÉ ENTRE LA ROUTE DE VERNIER ET LES VOIES CFF

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GEL 2 05) ;

vu le plan localisé de quartier 29'847 CFF adopté le 20 mars 2019 par le Conseil d'État ;

vu le dépôt du dossier d'autorisation de construire enregistré sous le n° DD 113'511 en date du 26 mai 2020 ;

vu le projet de convention sur les équipements entre la Ville de Vernier, la Fondation HBM Emile Dupont et Losinger Marazzi SA du 10 décembre 2021 ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du 18 janvier 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 901'776.00 destiné au financement d'un parc public et d'un réseau d'assainissement (collectif privé) dans le cadre du PLQ 29847 ;*
- 2 *de prendre acte que le montant de CHF 901'776.00 sera entièrement couvert par une contribution qui sera versée par les futurs développeurs des bâtiments A, B1 et B2 du PLQ 29'847 ;*
- 3 *de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 4 *de prendre acte que ce crédit ne nécessite pas d'amortissement car les dépenses seront entièrement couvertes par les recettes ;*
- 5 *de comptabiliser les frais financiers de CHF 126'252.40 en tant que revenu qui figureront dans les comptes de fonctionnement sous la rubrique 96.44.10.*

Mme COVER, Secrétaire : j'en ai terminé.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie Mme la Secrétaire.

Je passe au vote final. Celles et ceux qui acceptent la DA 140 – 21.12 sont priés de lever la main.

La délibération administrative DA 140 – 21.12, Octroi d'un préfinancement de CHF 901'776.00 TTC destiné à la réalisation d'un parc public et d'un réseau d'assainissement (collectif privé) dans le cadre du PLQ 29'847 situé entre la route de Vernier et les voies CFF, est acceptée par 30 OUI, soit à l'unanimité.

6.B) DA 006 – 20.06 CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 1'650'000.00 DESTINÉ À LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DU CHEMIN HENRI-DE-BUREN – ANNONCE D'UN DÉPASSEMENT DE CHF 150'000.00 EN LIEN AVEC LE COMPLÉMENT DE RÉFECTION DES ENROBÉS DU CHEMIN (M. ANGELOZ, RAPPORTEUR D'INFORMATION)

Rapport d'information de la commission du génie civil et des équipements du 18 janvier 2022

Rapporteur d'information : Claude ANGELOZ

DA 006 - 20.06 CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 1'650'000.00 DESTINÉ À LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DU CHEMIN HENRI-DE-BUREN

- *Annonce d'un dépassement de CHF 150'000.00 en lien avec le complément de réfection des enrobés du chemin*

Le Président (PLR) donne la parole à M. DUMONT, Ingénieur civil - chef de projets.

Rappel et avancement projet

M. DUMONT, Ingénieur civil - chef de projets, explique la situation du réseau d'assainissement qui prévalait avant 2020 sur la zone. Il explique que l'on est actuellement à 80% d'état de réalisation du projet. Cette année c'est la partie du chemin Henri-de-Buren, côté route d'Aïre, soit 50 m linéaires de collecteurs qui sera traitée. Les travaux ont débuté en avril 2021 et devraient se terminer en mars 2022.

Évolutions

M. DUMONT explique que le chemin Henri-de-Buren est constitué de deux parties :

- *Branche Usine-à-Gaz, c'est le tronçon du chemin le long du projet Actaris et des jardins familiaux ;*
- *Branche Aïre, le long des villas du chemin Henri-de-Buren et dont le débouché se situe sur la route d'Aïre.*

M. DUMONT rappelle que la DA 006 – 20.06 ne concernait qu'un projet d'assainissement seul des canalisations, mais pas les aspects d'aménagements publics.

Le dépassement présenté ce soir ne concerne que la branche Aïre, puisque la branche Usine-à-Gaz fera l'objet d'une future DA relative aux espaces publics du projet Actaris.

Sur la branche Aïre, le projet retenait la construction d'un collecteur d'eaux pluviales, ce qui signifie en réalité une reprise de la chaussée sur une largeur de 0.5 m à 1 m. Le collecteur est alimenté par les grilles de route, d'une part, et les parcelles qui sont justes à côté, d'autre part. Au droit de chaque parcelle, un raccordement sera créé en même temps que le collecteur d'eaux pluviales.

Ce qui a changé par rapport au vote du crédit, c'est que les SIG ont décidé de moderniser leur réseau électrique et de s'associer aux travaux de la Commune. La modernisation de ce réseau électrique signifie une mise en place d'une batterie électrique (câbles électriques sous le trottoir côté pair du chemin). Toutes les réfections liées à ces travaux sont financées par les SIG, à la fois sur le trottoir et sur les branchements (perpendiculaires au trottoir).

Situation actuelle : la moitié du chemin est totalement neuve (trottoir réfectionné et demi-chaussée également réfectionnée), à la suite des travaux de collecteurs et à ceux des SIG.

Sur la partie impaire du chemin, il y a deux perpendiculaires neuves pour chaque parcelle (ce qui représente 15% de la surface du chemin).

Proposition de dépassement et justifications

L'objet de la proposition de dépassement du crédit est de financer la réfection, les zones représentent à peu près 35% de la surface du chemin. Il s'agit d'une réfection de surface.

Vu que la proposition de dépassement du crédit concerne la réfection totale du chemin, il paraît opportun de rénover l'éclairage public. Actuellement, celui-ci est constitué de candélabres de 6 m. de haut avec des ampoules de sodium qui sont assez énergivores. Il est proposé de changer ces candélabres par des modèles de plus petite hauteur (environ 3 m. à 4 m.), assez similaires à ceux du quartier Gordon-Bennett, et équipés d'ampoules LED qui diminuent largement la consommation électrique de l'éclairage public.

Coûts prévisionnels du projet

M. DUMONT rappelle que les coûts liés aux travaux d'assainissement sont de CHF 1'520'000.00.

À ce montant s'ajouteraient en cas d'acceptation :

- CHF 120'000.00 pour la réfection du chemin ;*
- CHF 30'000.00 pour la réfection de l'éclairage public.*

Le montant TTC du dépassement proposé pour la DA est de CHF 150'000.00.

Le Président (PLR) remercie M. DUMONT pour sa présentation.

Un commissaire (VERT.E.S) demande, concernant la réfection de l'éclairage public, si les appareils utilisés pourront être raccordés de manière suffisante pour que, le cas échéant, l'électricité puisse être coupée la nuit. Il demande s'il existe des candélabres avec des options intéressantes telles que la détection de présence.

M. DUMONT répond que le montant de CHF 30'000.00 correspond au choix d'une solution basique, mais compatible avec une extinction de l'éclairage public. Concernant la variation d'intensité en cas de passage, l'option n'est pas active.

Un commissaire (VERT.E.S) serait intéressé à connaître le montant du surplus.

M. DUMONT répond qu'il y a, pour les nouveaux candélabres (qui sont mis en place depuis 2015), des modules qui peuvent être rajoutés pour permettre la détection de présence et pour la gestion de l'intensité.

M. DUMONT estime que cette politique devrait se réfléchir sur l'échelle globale de la Commune pour avoir une politique ciblée sur la typologie de la zone pas éclairée.

M. BUSCHBECK, Maire, ajoute que la politique est de se laisser la possibilité de le faire ultérieurement en acquérant des lampadaires qui le permettent. Cela a notamment été le cas récemment dans le quartier de l'Étang.

Le Président (PLR) comprend qu'il s'agit d'une information de dépassement de crédit et que le dépassement lui-même sera voté lors de l'approbation des comptes 2022. Il demande quand les lampadaires seront achetés.

M. DUMONT répond que les lampadaires seront achetés tout de suite pour équiper le chemin qui est réfectionné. En revanche, le module spécifique permettant la variation d'intensité (si cela est souhaité) pourra s'acheter plus tard.

Le Président (PLR) comprend que la commission ne doit pas voter ce soir pour l'achat des lampadaires, mais elle prend acte qu'ils sont achetés et sont compris dans le dépassement.

M. DUMONT précise que la réfection totale a été prévue, mais ceci dans la DA relative aux espaces publics d'Actaris. Étant donné la venue des SIG, il a été proposé à la commission de saisir l'opportunité, puisque 65% de la surface du chemin se retrouvait en enrobé neuf et qu'il ne restait plus que 35% à rénover. Dans le projet Actaris, la part serait de 100% ; il s'agit donc d'une réelle économie pour la Ville de Vernier. Le PPI prévoit la dépense entre 2023 et 2025, mais elle se fera finalement plutôt en 2022 et elle sera moindre que celle prévue au PPI.

Un commissaire (SOC) comprend mieux qu'il s'agit d'une question d'opportunité à saisir avec l'arrivée des SIG. Concernant l'éclairage à LED, ce même commissaire tient à rendre attentif à ne pas compenser la baisse de consommation d'énergie en augmentant l'intensité lumineuse. Il rend attentif à la pollution lumineuse potentiellement beaucoup plus forte avec les LED qu'avec les anciens éclairages.

M. BUSCHBECK remercie le commissaire (SOC) pour sa remarque. Il rappelle la volonté du Conseil administratif de respecter la motion concernant la lutte contre la pollution lumineuse.

Pour revenir sur la question du dépassement, M. BUSCHBECK confirme qu'il s'agit d'un décalage et de l'anticipation de frais qui auraient été inclus dans une autre DA. Le décalage permettra de faire des économies en profitant de la présence de l'entreprise sur place.

Le Président (PLR) a repris le rapport de septembre 2020. Il dit que CHF 10'000.00 étaient dédiés aux frais de laboratoire et de suivi en environnemental à cause d'un processus de pollution. Il demande confirmation qu'il n'y a plus de dépassement de crédit de la DA sur cet aspect.

M. DUMONT indique que la pollution sur le chemin est plus importante que prévu, néanmoins elle est compensée par les divers et imprévus. Il n'y a donc pas de dépassement de budget relatif à la pollution.

La parole n'étant plus demandée, le Président (PLR) clôt ce point de l'ordre du jour

M. TOMBOLA, Président : il s'agit d'un rapport d'information.

M. ANGELOZ, vous êtes l'auteur de ce rapport. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. ANGELOZ : non M. le Président.

M. TOMBOLA, Président : y a-t-il une demande de parole ? Cela n'est pas le cas.

Je passe donc au point suivant.

6.C) BOUCLLEMENTS DE CRÉDITS DIVERS (DA 577 – 14.12 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE D'AÏRE ET DU CHEMIN DES SELLIÈRES (PARTIE AMONT) / DA 074 – 15.12 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX ET D'UNE STATION D'ÉPURATION AU LIEU-DIT « LE MOULIN » / DA 115 A – 16.06 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE PROJET DE RENATURATION ET DE GESTION DES EAUX DU NANT DES GREBATTES) (M. ANGELOZ, RAPPORTEUR D'INFORMATION)

Rapport d'information de la commission du génie civil et des équipements du 18 janvier 2022

Rapporteur d'information : Claude ANGELOZ

BOUCLLEMENTS DE CRÉDITS DIVERS :

- **DA 577 - 14.12 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE D'AÏRE ET DU CHEMIN DES SELLIÈRES (PARTIE AMONT)**
- **DA 074 - 15.12 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX ET D'UNE STATION D'ÉPURATION AU LIEU-DIT « LE MOULIN »**
- **DA 115 A - 16.06 CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LE PROJET DE RENATURATION ET DE GESTION DES EAUX DU NANT DES GREBATTES**

Le Président (PLR) donne la parole à M. NG, Ingénieur civil - chef de projets.

M. NG indique qu'il doit boucler trois crédits d'étude qui sont ouverts depuis plus de 5 ans.

DA 577 - 14.12 Crédit d'étude pour le réaménagement de la route d'Aïre et du chemin des Sellières (partie amont)

Le montant de ce crédit d'étude, voté en février 2015, est de CHF 140'000.00. Il comprend les études d'avant-projet jusqu'aux études de détail, y compris la dépose en autorisation de construire, ainsi que la préparation des dossiers d'appel d'offres et les investigations de terrain nécessaires. Ces phases se sont déroulées entre mai 2015 et juin 2016.

Les travaux, qui ont été réalisés entre octobre 2016 et fin 2018, font partie d'un autre crédit qui est encore ouvert à ce jour.

Le coût final de ce crédit est de CHF 124'705.00. Le solde disponible est de CHF 15'000.00.

DA 115 A - 16.06 Crédit d'étude pour le projet de renaturation et de gestion des eaux du nant des Grebattes

M. NG indique que le montant de ce crédit d'étude, voté en mai 2016, est de CHF 240'000.00. Il est basé sur une étude préliminaire pour la renaturation du nant, lancée en 2014, à la suite des dégâts survenus en 2013. Les dégâts, au niveau du cours d'eau, ont été causés par d'importantes précipitations qui ont généré le glissement d'un talus.

Les résultats de cette étude préliminaire ont été présentés en commission lors de la défense du crédit.

Ce crédit a permis de réaliser les études d'avant-projet, les études de détail, la préparation du dossier d'appel d'offres, ainsi que les documents d'autorisation de construire en lien avec le projet de renaturation. Ces études ont eu lieu entre 2016 et 2020.

Pour le moment, le projet ne s'est pas concrétisé. Sa réalisation a été décalée à plusieurs reprises par l'ancien et le nouveau Conseil administratif. À ce jour, les travaux sont prévus au PPI pour 2027-2030.

Le coût final de ce crédit est de CHF 228'608.34. Le solde disponible est de CHF 11'000.00.

DA 074 - 15.12 Crédit d'étude pour la mise en œuvre d'un réseau de collecte des eaux et d'une station d'épuration au lieu-dit « Le Moulin »

M. NG explique que ce crédit d'étude concerne l'étude de la station d'épuration au lieu-dit « Le Moulin ». Il fait suite au réaménagement de l'espace de détente « Au Moulin » qui a été réalisé en 2014 et qui a aussi permis la réalisation de toilettes publiques.

M. NG explique que la Commune a été dans l'obligation de réaliser une mini-station d'épuration pour reprendre les eaux des toilettes publiques. Elle en a profité pour reprendre également les eaux usées des trois habitations liées à l'association « Au Moulin » et l'habitation liée à la famille qui l'occupe.

Ce crédit, d'un montant de CHF 55'000.00, a permis de dimensionner la station d'épuration et d'étudier le projet de reprise des eaux usées. Il comprenait les études d'avant-projet, les études de détail, y compris la dépose en autorisation de construire, la préparation du dossier d'appel d'offres et les documents d'autorisation de construire, ainsi que les investigations de terrain nécessaires.

Les études ont eu lieu entre 2016 et 2017. Les travaux, réalisés entre 2017 et 2018, font partie d'un autre crédit qui est encore ouvert à ce jour.

Le coût final de ce crédit est de CHF 54'846.00. Le disponible est de CHF 153.00.

M. NG a terminé sa présentation.

Le Président (PLR) remercie M. NG. Il note que les crédits d'études des DA 074 – 15.12 et DA 577 – 14.12 ont été suivis d'un crédit de réalisation, tandis que cela n'est pas le cas pour le crédit d'étude de la DA 115 A – 16.06. Il demande ce qu'il advient du montant d'amortissements. Comment cela est-il géré lorsque le crédit d'étude n'est pas suivi d'un crédit de réalisation ?

M. NG répond que si le crédit de réalisation est voté, il sera amorti dans le cadre de ce crédit de réalisation. Le crédit de réalisation est prévu au PPI, il a juste été décalé.

M. BUSCHBECK, Maire répond que l'amortissement est en suspens. Concernant les raisons de l'absence de travaux au nant des Grebattes, il souligne qu'il en est le premier navré, car le projet était fort intéressant. Il explique que le projet a subi les arbitrages auxquels le Conseil administratif a dû procéder dans le cadre du PPI.

Le projet n'a pas été considéré comme totalement prioritaire. M. BUSCHBECK explique que le Conseil administratif a fait le choix de commencer par assainir le réseau du bassin versant, car il y a beaucoup de canalisations qui ne sont pas en séparatif.

Pour que l'approvisionnement en eau soit suffisant pour le nant, il faut qu'il soit alimenté en eau de pluie de qualité, raison pour laquelle il a été décidé de travailler d'abord sur le bassin versant (chemin des Grebattes, puis les différents chemins tout autour jusqu'à l'avenue de l'Ain).

M. BUSCHBECK rappelle qu'il y avait eu un incendie aux Libellules au début de l'été dernier et que cela avait posé des problèmes de pollution du nant des Grebattes. M. BUSCHBECK aimerait profiter de la rénovation du nant pour créer des espaces publics. Il mentionne la suppression du terrain de pétanque qui existait au niveau de la passerelle Nicolas-Bogueret et souligne que cet espace pourrait être revalorisé. Le projet n'est donc pas abandonné, mais repoussé à des horizons meilleurs.

Le Président (PLR) espérait que le retard pris était lié à une autre raison que le bassin versant. Il demande s'il y a un lien avec une autre DA - sécuriser Le Lignon - à l'étude de la commission.

Le Président (PLR) émet une piste, s'il n'est pas possible de faire passer les véhicules de sécurité par le haut, il serait faisable de les faire passer par le bas par une passerelle sur le nant des Grebattes. Cela a-t-il un lien avec le retard pris ?

M. BUSCHBECK répond qu'il n'y a aucun lien entre les deux projets. Il indique qu'il y aura très prochainement un retour auprès de la commission concernant la DA mentionnée, et qui sera sans doute abandonnée.

Des discussions concernant l'accès à l'arrière du Lignon sont actuellement en cours de finalisation avec le propriétaire de la Ferme du Lignon. L'objectif est de parvenir à une situation qui convienne à tous. Les négociations étant en cours, M. BUSCHBECK ne peut pas donner davantage de précisions, mais il souligne que cela se présente plutôt bien.

La parole n'étant plus demandée, le Président (PLR) clôt ce point de l'ordre du jour.

M. TOMBOLA, Président : M. ANGELOZ, vous étiez rapporteur d'information. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

M. ANGELOZ : non M. le Président.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie.

Nous passons au point 7) de l'ordre du jour.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ADMINISTRATION

7.A) CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE EN FAVEUR DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV), EN VUE DU RENOUELEMENT D'UN EMPRUNT ARRIVANT À ÉCHÉANCE (DA 139 – 21.12) (MME MILANO, RAPPORTEURE)

Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 19 janvier 2022

Rapporteure : Marie-Rose MILANO

DA 139 - 21.12 CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE EN FAVEUR DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV), EN VUE DU RENOUELEMENT D'UN EMPRUNT ARRIVANT À ÉCHÉANCE

Le Conseil administratif propose d'autoriser le cautionnement solidaire à hauteur de CHF 6 mios. M. AGRAMUNT, Conseiller administratif, invite les commissaires à profiter de la présence des représentants de la FMCV pour leur poser toutes les questions utiles et nécessaires par rapport à ce cautionnement solidaire.

Une commissaire (PDC-VERTLIBÉRAUX) demande si le cautionnement précédent était déjà un cautionnement solidaire. M. AGRAMUNT le confirme et rappelle que le 11 décembre 2012, le Conseil municipal acceptait de cautionner le prêt contracté par la FMCV pour une somme globale de CHF 7'000'000.00 auprès de la Banque cantonale de Genève (BCGE), au taux de 1.883% dont l'échéance était fixée au 5 novembre 2021.

Un commissaire (PLR) demande comment s'est passé la reprise des immeubles de la Fondation Vernier-Signal. Il demande comment s'est passée la fusion et si cette dernière change quelque chose par rapport à la politique de la FMCV.

M. AGRAMUNT répond en tant que Président de la Fondation Vernier-Signal. La fusion est réalisée et effective au Registre du commerce depuis le 4 janvier 2022. Différents contrats et documents ont été soumis au Conseil municipal au préalable. Les derniers contrats dataient du 30 novembre et du 16 décembre 2021. Différentes décisions sont venues valider la fusion. Au niveau des chiffres, les actifs transférés se sont élevés à plus de CHF 8.8 mios et les passifs se sont élevés à CHF 383'000.00.

Un commissaire (ALTERNATIVE) a entendu parler d'immeubles vétustes. De quels immeubles s'agit-il ? Il demande s'il y a d'autres immeubles que ceux de l'avenue Louis-Pictet.

Mme BELMONTE répond qu'il s'agit bien des immeubles de l'avenue Louis-Pictet situés juste en face du Stade de Vernier. Le bilan énergétique de l'ensemble de ces immeubles est catastrophique et des travaux de rénovation devront être entamés. La FMCV ne sait pas exactement dans quel état se trouvent les appartements, car elle n'a pas encore effectué de visite officielle.

Un commissaire (UDC) constate que les taux d'intérêts oscillent autour de 1%. Il a acquis personnellement une barre de copropriété à un taux d'intérêt de 1% sans cautionnement. Il s'étonne donc que l'éventuel cautionnement solidaire de la Commune n'ait pas plus d'impact. Dans le contexte actuel des taux négatifs, beaucoup d'acteurs bancaires ou institutionnels se battent pour placer leur argent. Le taux obtenu est-il vraiment le meilleur ?

M. DUPERREX, Trésorier-comptable de la FMCV, confirme que c'est le meilleur taux. Il explique que la FMCV s'adresse à un courtier qui fait des recherches. Il se trouve que la BCGE était la meilleure, parmi les différents prêteurs, en termes de taux. Il ajoute que c'est une politique de la BCGE de demander des cautionnements solidaires. Cela ne change rien pour la personne qui cautionne mais, en cas de non-paiement par la FMCV, les démarches pour faire activer la caution sont plus simples avec un cautionnement solidaire. Il explique que les taux sont remontés récemment et vont continuer à le faire. Il y a un an, la BCGE proposait des taux de 0.533%.

M. AGRAMUNT souligne, comme l'a annoncé M. DUPERREX, qu'une augmentation des taux est prévue l'année prochaine. La Fed (banque centrale américaine) a annoncé qu'elle va augmenter ses taux progressivement pour réduire l'inflation qu'il y a dans les autres pays que la Suisse. M. AGRAMUNT dit que la Suisse est épargnée aujourd'hui par l'inflation ; le prix de l'énergie est plus élevé, mais cela est compensé par la cherté du franc suisse. M. AGRAMUNT pense que les taux vont augmenter sur le moyen terme, mais peut-être pas aussi rapidement que pour les pays limitrophes et les États-Unis.

Des commissaires (PLR et ALTERNATIVE) indiquent que la FMCV étant attachée assez étroitement à la Commune, il leur semble logique que la Commune la soutienne. Pour eux, la FMCV est le « bras armé » de la Commune en matière de politique immobilière. Ils estiment que la politique de soutien à la FMCV, par un cautionnement solidaire, sera maintenue à l'avenir. Ils ne voient pas de raison politique qu'il en soit autrement, à moins que la FMCV se mette à faire de l'immobilier sur tout le canton et qu'il y ait moins d'impact sur la Commune de Vernier.

Un commissaire (ALTERNATIVE) mentionne un appel d'offres pour un crédit, effectué dans un autre cadre, et pour lequel la BCGE était l'entité qui proposait les plus mauvaises conditions. Il demande quelle est la politique d'appels d'offres de la FMCV. Il suggère de demander d'autres offres et il demande si le courtier prend un bénéfice au passage.

Mme BELMONTE répond que les appels d'offres ne sont pas lancés en interne. Le mandataire se charge de contacter tous les organismes susceptibles de prêter de l'argent à la FMCV. Dans cette situation, la BCGE a offert le meilleur dossier. Elle assure que s'il y avait eu une possibilité de souscrire un emprunt à un taux plus favorable, la FMCV n'aurait pas hésité. Elle répond que le mandataire perçoit une rémunération fixe en fonction du mandat qui lui est attribué.

M. DUPERREX cite différents taux obtenus par la FMCV, en précisant que les taux dépendent aussi de la durée. La durée choisie ici est une durée longue (16 ans) ; les taux sont un peu plus élevés que pour un emprunt sur 10 ans. Il souligne qu'il faut comparer ce qui est comparable.

Un commissaire (UDC) revient sur les travaux qui attendent la FMCV dans les années à venir (questions énergétiques, questions de rénovation, moisissures dans certains logements). Il a l'impression que les travaux n'ont pas été faits. Il demande si la FMCV possède un fonds de rénovation pour pouvoir rénover régulièrement les logements et éviter la dégradation du parc immobilier.

Mme BELMONTE confirme que les normes du plan comptable MCH2 auquel est soumise la FMCV ont passablement bouleversé la comptabilité, ne serait-ce que pour les questions de fonds de rénovation. La FMCV amortissait les immeubles sur le plan comptable pour tenir compte d'un état de vétusté et pouvoir réinvestir une certaine somme pour revenir à une valeur de maintien du patrimoine. Aujourd'hui, la valeur du patrimoine est fixée par un expert pendant 5 ans. La valeur va changer tous les 5 ans et ne seront pris en compte que les travaux qui seront réalisés en termes d'investissements. Mme BELMONTE précise que les locataires sont dans de bons appartements et les immeubles sont dans de bonnes conditions. Dans l'immeuble aujourd'hui en travaux (chemin de Poussy), seuls 5 appartements sur 90 avaient des problèmes de moisissures. L'ensemble du patrimoine bâti est plutôt sain. Le patrimoine est vieillissant, seuls 4 immeubles sont neufs. Pour maintenir ses actifs et leur valeur, la FMCV doit entamer un certain nombre de travaux.

Un commissaire (PLR) fait référence au PLQ voies CFF dont il a été question en commission du génie civil. Il dit avoir appris que, sur les 4 bâtiments prévus, 2 bâtiments ne sont pas encore pris en charge par les promoteurs. Il demande si la FMCV a connaissance de ce PLQ et pourrait être intéressée à un projet.

Mme BELMONTE répond que la FMCV a fait une prospection de l'ensemble des PLQ qui n'étaient pas réalisés sur la Commune, y compris celui dit « voies CFF ». La FMCV a déjà contacté LOSINGER MARAZZI SA pour déclarer son intérêt à se porter acquéreur d'un immeuble entier ou de quelques appartements. La FMCV, dont l'objectif est de faire développer son patrimoine, attend une offre ou une proposition. Des particuliers, qui ont des parcelles non construites, ont également été contactés. La FMCV a identifié des potentiels constructibles intéressants dans 4 PLQ. Tous les propriétaires ont été contactés (juste avant Noël) par la FMCV pour voir s'ils seraient intéressés à vendre leurs parcelles ou à souscrire, avec la FMCV, à un projet immobilier.

Une commissaire (PDC-VERT'LIBÉRAUX) indique que, étant membre de la FMCV, elle va s'abstenir lors du vote, car il serait déplacé de sa part de prendre position.

La Présidente soumet la DA 139 - 21.12 au vote.

La DA 139 - 21.12, Cautionnement solidaire en faveur de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV), en vue du renouvellement d'un emprunt arrivant à échéance, est acceptée par :

10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR et 1 UDC) et 1 abstention (1 PDC-VERT'LIBÉRAUX).

M. TOMBOLA, Président : nous sommes dans la procédure de vote final, puisque ce projet de DA a été accepté en commission par 10 OUI et 1 abstention.

Mme MILANO, vous étiez rapporteure. Avez-vous quelque chose à ajouter ? Cela ne semble pas être le cas.

Y a-t-il une demande de parole ? M. MAGNIN.

M. MAGNIN : oui, très rapidement.

Vous commencez à connaître mon allergie pour les cautionnements solidaires, dont je vous épargnerai la définition. Encore faut-il s'en souvenir.

Pour cette raison-là, je m'abstiendrai sur ce vote. Je n'aime pas tellement m'abstenir, mais finalement je ne suis pas contre un financement, je ne suis pas contre un cautionnement. C'est juste le terme « solidaire ». Un jour, il faudra bien que nous nous posions la question, puisqu'aujourd'hui ces cautionnements solidaires ne figurent pas au bilan de la Commune mais en pied de bilan.

Un jour, il faudra que nous nous posions la question de ce que cela signifie du point de vue comptable.

Je reviendrai sur cet aspect-là lorsque j'aurai un peu plus de détails à vous fournir. Je vous remercie.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie M. MAGNIN.

Je précise que la procédure de vote final requiert la majorité absolue.

Mme la Secrétaire, je vous laisse lire le décide.

Mme COVER, Secrétaire : merci M. le Président.

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE EN FAVEUR DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV), EN VUE DU RENOUVELLEMENT D'UN EMPRUNT ARRIVANT À ÉCHÉANCE

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre g, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu les statuts de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV) du 25 septembre 2021 ;

vu l'échéance au 5 novembre 2021 d'un emprunt de CHF 7 millions contracté par la FMCV ;

vu la nécessité pour la FMCV de se refinancer par la conclusion d'un emprunt de reconversion ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 19 janvier 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 *d'autoriser le Conseil administratif à accorder le cautionnement solidaire de la Ville de Vernier pour l'emprunt de CHF 6'000'000.00 contracté par la FMCV ;*
- 2 *de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes nécessaires à la réalisation de la présente délibération ;*
- 3 *de mentionner ce cautionnement dans l'annexe aux comptes annuels de la Ville de Vernier.*

Mme COVER, Secrétaire : j'en ai terminé M. le Président.

M. TOMBOLA, Président : merci Mme la Secrétaire.

Celles et ceux qui acceptent la DA 139 – 21.12 sont priés de lever la main.

La délibération administrative DA 139 – 21.12, Cautionnement solidaire en faveur de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV), en vue du renouvellement d'un emprunt arrivant à échéance, est acceptée par 25 OUI (10 SOCIALISTES, y compris le Président, 6 VERT.E.S, 2 ALTERNATIVE, 3 PLR, 3 UDC, 1 I) et 6 abstentions (2 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG).

8. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. TOMBOLA, Président : ce point n'a pas d'objet.

9. PÉTITIONS

M. TOMBOLA, Président : nous n'avons pas reçu de pétition.

10. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

10.A) CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE DE RÉALISATION DE CHF 426'000.00 POUR LA RÉFECTION ÉNERGÉTIQUE D'INSTALLATION CVSE, AINSI QUE LA RÉNOVATION DE LA CUISINE ET DE TRAVAUX D'ENTRETIEN EXTÉRIEURS DU RESTAURANT DE LA PISCINE DU LIGNON (DA 147 – 22.02)

M. TOMBOLA, Président : le Bureau vous propose d'envoyer ce projet de DA en commission des bâtiments et de l'énergie.

Y a-t-il une demande de parole ? M. AMBROSIO.

M. AMBROSIO : merci M. le Président.

Après avoir lu le texte de la DA, surtout les chiffres, on arrive à peu près à CHF 2'200'000.00 pour une cuisine. Franchement, cela dépasse l'entendement.

Ma question est la suivante. Étant donné que dans ce projet de DA il y a des éléments au niveau énergétique, je suppose que ce sont des améliorations, soit au niveau de la consommation, soit au niveau des technologies, notamment dans les ventilations.

Or, dans ce domaine, on voit que les Services industriels subventionnent en partie des projets. En tout cas pour des privés.

Comme toutes les années, les tarifs des SIG augmentent, nous le voyons bien, ils doivent bien avoir les moyens aussi de subventionner en partie les communes et tous les établissements publics.

Ma suggestion s'adresse à la commission qui va traiter cette DA, pour voir dans quelle mesure nous ne pourrions pas avoir une participation des SIG, comme cela se fait pour la plupart des bâtiments, et notamment en ce qui concerne les systèmes de ventilation, pour essayer de diminuer un peu les prix exorbitants que l'on nous demande pour ces réfections.

Merci.

M. TOMBOLA, Président : merci M. AMBROSIO.

Y a-t-il une autre demande de parole ? Cela ne semble pas le cas.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération et l'envoi en commission des bâtiments et de l'énergie de la DA 147 – 22.02 sont priés de lever la main.

La prise en considération de la délibération administrative DA 147 – 22.02, Crédit complémentaire de réalisation de CHF 426'000.00 pour la réfection énergétique d'installation CVSE, ainsi que la rénovation de la cuisine et de travaux d'entretien extérieurs du restaurant de la piscine du Lignon, est acceptée par 30 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission des bâtiments et de l'énergie.

11. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. TOMBOLA, Président : nous n'avons pas de proposition du Conseil administratif.

12. MOTIONS

12.A) POUR DES RENCONTRES PRÉ OU POST RETRAITÉS (MMES BRANDRUP ET SANTI, MM. GHALY, MARTENS ET TOMBOLA) (M 149 – 22.02)

POUR DES RENCONTRES PRÉ OU POST RETRAITÉS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La retraite marque souvent un changement important dans le rythme de vie et d'activité des personnes concernées. Pour beaucoup, c'est un début ; pour d'autres, c'est une fin. De bien vivre ce changement dépendra bien souvent le bien-être pour les années à venir.

Bien que déjà préparés, par bien des lectures, émissions de télévision, programmes de radio et autres médias, beaucoup d'entre nous (tous, plus ou moins à long terme) y entrent avec la perspective d'en profiter pleinement, comme une belle étape de liberté. Mais d'autres abordent ce passage en craignant le désœuvrement ou de ne plus trouver une place justifiée dans la société. Pour ces personnes, un soutien et des rencontres nouvelles peuvent s'avérer être nécessaires. Dans tous les cas, cela est utile et enrichissant.

Cette motion propose donc d'organiser, selon un rythme à définir, des rencontres : atelier entre futur-e-s et jeunes retraité-e-s, voire de plus ancien-e-s retraité-e-s entre eux, le tout dans un esprit de partage, de bienveillance et d'apaisement pour celles et ceux qui vivraient mal ou avec angoisse ce passage. Bien sûr, la présence de travailleuses et travailleurs sociaux professionnels serait naturellement bienvenue.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

à proposer un concept de journées, atelier ou autre type de rencontre, au niveau municipal, entre pré ou post retraité-e-s, dans le but de faciliter et rassurer celles et ceux d'entre eux qui auraient des difficultés face à ces changements de vie.

M. TOMBOLA, Président : le Bureau vous propose la prise en considération et l'envoi de ce projet de motion en commission sociale, jeunesse et enfance.

Y a-t-il une demande de parole parmi les motionnaires ? M. MARTENS.

M. MARTENS : merci M. le Président. Juste brièvement.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'une motion qui propose à des gens de se rencontrer de façon presque informelle, des personnes qui arrivent à cet âge fatidique de la retraite ou qui viennent de le dépasser. Il se trouve que par hasard, j'en fais partie.

Ce n'est pas une motion qui demande de mettre en œuvre des plans sociaux ou quoi que ce soit.

C'est juste une manière pour les gens de se rencontrer, de faire des connaissances, de se trouver confronté avec d'autres personnes et des expériences de différentes autres personnes autour de cet âge.

Je vous remercie.

M. TOMBOLA, Président : merci M. MARTENS.

Y a-t-il une autre demande de parole ? Si ce n'est pas le cas, je passe au vote de la prise en considération et l'envoi de ce projet de motion en commission sociale, jeunesse et enfance.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main.

La prise en considération de la motion M 149 – 22.02, Pour des rencontres pré ou post retraités, est acceptée par 30 OUI, soit à l'unanimité.

Cette motion est envoyée en commission sociale, jeunesse et enfance.

12.B) POUR DES CAMPS FAMILLES À VERNIER (MMES BRANDRUP, FORNEY ET SANTI, MM. MARIN ET TOMBOLA) (M 150 – 22.02)

POUR DES CAMPS FAMILLES À VERNIER

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Partir en vacances d'été en famille permet de se ressourcer dans un cadre différent de celui de tous les jours. Cela permet également de renforcer les liens familiaux dans une ambiance décontractée et chaleureuse. Qui n'a pas en mémoire de nombreux souvenirs liés à ces moments uniques entre parents et enfants ?

Cependant, certaines familles verniolanes ne peuvent pas se permettre de vivre de telles expériences. Le manque de moyens et les difficultés d'organisation liés à ces séjours découragent en effet une partie de nos habitant-e-s. Nous pourrions les aider à réaliser cette expérience en leur proposant des camps familles.

Le concept est le suivant : il s'agit d'un camp d'été réalisé dans une grande maison à l'extérieur de la Commune et ouvert à toutes les familles verniolanes. Parents et enfants se déconnectent ainsi du quotidien, accompagnés par des moniteurs, et découvrent une nouvelle région durant une semaine (journées et nuitées). Au programme : visites de lieux culturels, activités sportives, sorties dans la nature, sans oublier les moments conviviaux autour de la préparation et du partage des repas. Cette vie en collectivité permet également de tisser des liens durables entre les participants.

Le Maison de quartier des Libellules propose déjà ce type de séjour. La demande de la population pour participer à ces vacances est conséquente et confirme que ces camps répondent à un réel besoin. Le retour d'expériences est excellent, tant pour les familles que pour les accompagnants.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

- 1 à étudier la mise en place de camps familles dans les différents quartiers de la Commune, par l'intermédiaire, par exemple, des maisons de quartier ;
- 2 à étudier le financement de ces séjours.

M. TOMBOLA, Président : le Bureau vous propose la prise en considération de ce projet de motion et l'envoi en commission sociale, jeunesse et enfance.

Y a-t-il une demande de parole parmi les motionnaires ? Mme FORNEY.

Mme FORNEY : merci M. le Président. Aussi, très brièvement, car je pense que vous avez pu lire le texte de la motion.

Il s'agit de demander l'étude de la mise en place d'un camp de vacances à destination des familles verniolanes durant l'été. Un camp de vacances qui serait quand même encadré par des accompagnants et qui se passerait dans un environnement, que l'on espère bucolique, quelque part en Suisse.

C'est vrai que la situation familiale de nombreuses familles à Vernier est parfois compliquée. C'est compliqué d'organiser ce type de vacances ou trop onéreux.

Ce type de camp – nous tenons à le souligner – a déjà été mis en place par la Maison de quartier des Libellules. C'est un camp qui a énormément de succès. Il dure une semaine et est planifié dans le cadre des centres aérés d'été.

Au lieu de le proposer uniquement aux enfants, nous le proposerions à la famille complète.

Cela connaît un vif succès. Il y a de nombreuses demandes et les retours sont très positifs. Cela renforce les liens de solidarité, le vivre ensemble, la manière d'agir dans des vacances en famille, parce que ce n'est pas forcément aisé pour tout le monde d'être là avec ses enfants, d'avoir un programme, de faire des visites.

Effectivement le parti socialiste tient à ce type de projet, et je vous encourage toutes et tous à soutenir cette motion qui ne coûtera pas forcément très cher.

Ce sont aussi toutes des questions qui peuvent être examinées en commission.

Merci M. le Président.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie Mme FORNEY.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Après le *speed dating* pour aînés, nous devenons finalement organisateurs de vacances ! Pourquoi pas.

Ce que je souhaite – et je ne vais pas faire la commission ici, bien évidemment – c'est que l'on examine toutes les possibilités qui sont déjà offertes, tant sur notre Commune que sur le Canton.

Quand on nous dit que cela ne va pas coûter grand-chose, je suis toujours inquiet. Il faudra bien évidemment que cela s'inscrive dans notre budget.

Voilà les deux axes que je voulais développer. Merci.

M. TOMBOLA, Président : merci M. MAGNIN.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci M. le Président.

Vous savez que je suis Président d'une maison de quartier, donc quand j'ai vu à l'ordre du jour cette motion, je me suis permis d'interroger mon équipe sur ce qu'elle pensait de ce type de proposition.

Je vous lis la réponse qui m'est arrivée tout à l'heure : « Ce type de séjour est pertinent s'il y a une demande qui émane des habitants eux-mêmes ».

Or, actuellement, typiquement pour le quartier de Châtelaine-Balexert, il n'y a pas de telles demandes de camps familles, ou a fortiori l'équipe s'aperçoit que les enfants et adolescents ne sont pas forcément très chauds de partir en camp avec leurs parents.

L'équipe n'est pas opposée à étudier le projet, mais elle attire l'attention qu'aux Libellules vit une certaine population, et que cela s'inscrit dans le cadre des activités de la maison de quartier des Libellules, où il y a une demande et, en effet, un intérêt. Pour l'équipe, il n'y a pas forcément un intérêt à généraliser la chose.

L'équipe attire aussi l'attention sur le fait que cela a un coût, car cela demande des encadrements, aussi bien en temps d'animateurs qu'en temps de moniteurs, des temps qui sont normalement au budget des communes.

S'il y a une demande, l'équipe sera bien sûr là pour la mettre en place.

À titre personnel, je peux juste vous inciter à prendre en considération cette motion et à l'envoyer en commission sociale, jeunesse et enfance, où nous pourrions l'étudier avec tout le soin nécessaire.

Je remercie, à titre personnel, les auteurs pour leur projet.

M. TOMBOLA, Président : merci M. BRON.

M. NOBS, vous avez la parole.

M. NOBS : merci M. le Président.

Très chers collègues, nous avons affaire à une motion qui traite des camps familles. À ce propos, comme vous le savez, le Grand Conseil va prochainement adopter une motion, la 2522, qui traite des camps scolaires de façon générale, et pas des camps familiaux.

Cette motion 2522, qui sera très probablement acceptée vu les majorités qui se dessinent, fait suite à un arrêt du Tribunal fédéral, ATF 144 I 1, qui précise que les camps obligatoires ne peuvent pas être facturés aux parents. Je vous résume cela.

Cette motion a une invite qui impliquera certainement, pour notre Commune, de prendre en charge les coûts de ces sorties scolaires et autres camps.

Les camps familles ont peut-être un côté sympathique – bien que les jeunes et les enfants ne sont pas forcément chauds à l'idée de partir une semaine avec papa et maman, comme nous le disait mon préopinant –, mais l'aspect financier sera central dans cette problématique.

Je me réjouis des explications que nous fournira notre Conseil administratif, en commission notamment.

M. TOMBOLA, Président : merci M. NOBS. Je vous demande de désinfecter le micro, s'il vous plaît.

Mme FRAGA, puis M. le Conseiller administratif pour répondre à l'ensemble des interventions.

Mme FRAGA : merci M. le Président.

Je ne veux pas aller plus loin, mais juste ajouter certains éléments par rapport à ce qu'ont dit mes préopinants.

À Genève, il existe déjà la Fondation REKA, Caritas, MJSR, la Croix-Rouge, le Centre social protestant et les fonds Mimosa-Hospice général qui soutiennent les familles les plus défavorisées pour partir en vacances.

Je ne dis pas que cela est fait pour tout le monde, que tout le monde y a accès. Mais encore une fois, ne faisons pas de doublon avec ce qui existe déjà. Ne dépensons pas davantage.

D'expérience, l'année dernière, j'ai mis mon enfant à la maison de quartier pour les vacances scolaires du mois d'août. Je me suis rendu compte que sur vingt enfants, il y en avait peut-être une quinzaine qui avait payé CHF 10.00 pour la semaine entière.

Je crois que pour les vacances, pour que les enfants de 6 à 13 ans puissent être occupés, à la maison de quartier de Vernier-Village, 80% des enfants ont payé CHF 10.00 la semaine, avec repas de midi, le goûter, etc.

Il y a énormément d'activités qui sont déjà organisées. Il y a énormément de fondations à Genève qui aident les familles défavorisées.

Envoyons ce projet en commission, c'est sûr, mais je pense qu'il y a autre chose à traiter et qu'il ne faut pas faire des doublons.

Merci M. le Président.

M. TOMBOLA, Président : merci Mme FRAGA.

M. le Conseiller administratif, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, M. le Secrétaire général me conseillait de faire une lecture de l'arrêt du Tribunal fédéral en allemand, parce que cela pouvait réveiller mon allemand juridique ! Je lui ai dit que j'avais quelques doutes sur ma capacité à traduire ce texte en direct !

Je crois que la nécessité de la commission fait jour, parce qu'il y a beaucoup de déclarations qui sont incorrectes, peu précises, voire des confusions.

Par exemple, M. NOBS, vous parliez de camps scolaires. Non. Ce sont des camps extrascolaires et ils ne sont pas touchés par cet arrêt du Tribunal fédéral, qui parle des camps scolaires obligatoires ; vous l'avez dit vous-même. Je ne crois pas que le but de la motion soit d'organiser des camps pendant les heures scolaires. On parle bien de colonies – comme certains les appellent – ou de camps de vacances.

Cela a été bien dit par d'autres personnes. Il s'agit d'activités en dehors du temps scolaire.

Vous pouvez déjà sortir du champ d'application de cet arrêt du Tribunal fédéral en allemand, mais nous pourrions le relire ensemble si vous le souhaitez.

Ensuite, M. BRON, ce qui est bien avec votre casquette de Président de maison de quartier, c'est que vous nous faites des auditions à l'avance, mais je vous promets que nous aurons d'autres auditions pour pouvoir compléter votre propos.

En revanche, je suis un peu étonné que des animatrices et des animateurs disent qu'il n'y a pas d'habitants qui se présentent spontanément pour savoir s'il y a des camps familles. Il y a un mélange entre la demande et l'offre. Si vous ne savez pas qu'une offre existe, vous n'irez pas demander cette offre qui n'existe pas encore sur le catalogue.

Donc, permettez-moi, sans remettre en cause le travail de ces animatrices et animateurs sur le terrain, que j'ai souvent souligné, je pense que des informations complémentaires pourront être apportées.

Je me réjouis, en collaboration avec le Service de la cohésion sociale qui va m'aider dans ce travail, de vous donner comme toujours des réponses complètes, notamment sur l'offre déjà existante, sur ce qui n'existe pas à l'heure actuelle ou ce qui peut être complémentaire. Sur ce que fait la Maison de quartier des Libellules depuis quelques années, à satisfaction, sur la participation des centres FASE qui, je vous le rappelle, ne sont pas entièrement subventionnés par la Ville de Vernier, et sur ce que la Ville de Vernier subventionne déjà.

Vous verrez, comme avec les proches aidants, que nous faisons déjà beaucoup, mais qu'il y a peut-être des améliorations à apporter. Soyez assurés que les réponses seront complètes et vous permettront de vous exprimer sur cette motion en toute connaissance de cause.

Je rappellerai juste qu'un camp famille n'a pas – et c'est ma dernière intervention – comme but unique et simple d'organiser des camps pour les enfants. Il s'agit ici d'une ambition plus large, et nous verrons si cette ambition plus large est proposée par d'autres organismes. Mais je pense que nous irons un peu plus loin.

Cela permettra aussi d'expliquer comment sont subventionnées les actions de la Commune et pourquoi certaines personnes paient moins cher. Vous verrez que cela ne dépend pas seulement de nous. Nous pourrions vous expliquer cela et nous nous en réjouissons.

Le Conseil administratif sera donc content, si vous décidez d'envoyer la motion en commission - ce qu'il souhaite -, de répondre à toutes ces questions.

Je dois faire une petite parenthèse. Cela prend beaucoup de temps, car vous avez beaucoup activé le domaine du social et il va falloir agender des commissions supplémentaires.

Vous allez devoir attendre un peu pour le traitement de certaines motions, parce que nous désirons toujours vous offrir les réponses les plus complètes possibles et les délais sont parfois un peu longs. Je verrai avec la présidence de la commission sociale, jeunesse et enfance si nous pouvons en ajouter quelques-unes.

Merci beaucoup.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie M. le Conseiller administratif.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vais passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération et l'envoi en commission sociale, jeunesse et enfance de la motion M 150 – 22.02 sont priés de lever la main.

La prise en considération de la motion M 150 – 22.02, Pour des camps familles à Vernier, est acceptée par 28 OUI (9 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 2 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 1 ALTERNATIVE, 3 PLR, 3 UDC), 1 NON (1 ALTERNATIVE) et 1 abstention (1 I).

Cette motion est envoyée en commission sociale, jeunesse et enfance.

12.C) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA MOTION M 114 – 21.06 « PLUS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS À VERNIER » (M 114 A – 22.02)

Réponse du Conseil administratif à la motion M 114 – 21.06

déposée par Monsieur Jean-Pierre TOMBOLA, Madame Marie-Rose MILANO, et Monsieur Andrés REVUELTA, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

PLUS DE SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS À VERNIER

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

La question des « proches aidant-e-s » est en Suisse un des sujets majeurs en matière de santé publique de ces dernières décennies ; cette attention particulière des différentes instances politiques suisses s'explique par les nombreux enjeux auxquels le phénomène est lié (financiers, légaux, sanitaires, sociaux, individuels, collectifs...), et donc par sa complexité, mais surtout par son ampleur.

Selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), en Suisse, quelque 600'000 personnes prennent soin de leurs proches – souvent au sein de la famille, mais également dans le cercle des ami-e-s ou des voisin-e-s. « Les personnes qui s'occupent de leurs parents, grands-parents, enfants, mais aussi de leurs voisin-e-s et ami-e-s, apportent un soutien essentiel à la société et à notre système de santé. Au cours des dernières décennies, ce soutien a toutefois été soumis à une pression croissante. Par exemple, parce que les femmes, qui par le passé assumaient souvent ces tâches d'assistance, travaillent de plus en plus. Ou

parce que les familles sont plus petites aujourd'hui qu'hier et qu'il y a donc moins d'enfants qui peuvent s'occuper de leurs parents. D'autre part, dans les prochaines décennies, il y aura de plus en plus de personnes âgées en Suisse qui auront besoin d'une assistance. » (OFSP, 2020)

La problématique des proches aidant-e-s et leurs besoins de soutien sont reconnus par les autorités publiques, au niveau fédéral et cantonal, mais aussi au niveau communal, comme en témoigne la présente motion. En 2014, le Conseil fédéral a adopté le plan d'action visant à soutenir et à alléger la charge des proches aidant-e-s, et, deux ans plus tard, il a lancé un programme de soutien « [offres] visant à décharger les proches aidants [2017 – 2020] ». Le principe de soutien aux proches aidant-e-s est par ailleurs inscrit dans la nouvelle Constitution genevoise (article 173 « L'État soutient l'action des proches aidants »). Le programme de soutien aux proches aidant-e-s du canton de Genève 2017-2020 est porté par la Commission consultative pour le soutien des proches aidants actifs à domicile.

Qui sont les proches aidant-e-s, et quelles sont leurs motivations ?

L'étude AGeneva Care (2015), enquête représentative auprès des proches aidant-e-s client-e-s imad à Genève, indique que : « Les proches aidants sont majoritairement des femmes (62%), qui prennent soin de leur père ou de leur mère (50% des situations) ou d'un conjoint ou concubin (36%). L'âge moyen des proches aidants est de 64 ans ; ils ont 77 ans en moyenne quand il s'agit de conjoints ou de concubins et 55 ans quand il s'agit d'enfants. La moitié des proches aidants (20% des enfants) vivent avec la personne aidée. 37% des proches aidants ont une activité professionnelle au moment de l'enquête. »

Quel est le profil type ?

Le proche aidant est l'enfant de la personne aidée



55 ans

Parent
84 ans

- généralement **une femme de 55 ans** (60%)
- s'occupant d'un parent, (majoritairement **une femme âgée de 84 ans**)
- encore **en activité professionnelle** (60%)
- ne vivant pas avec le parent aidé** (80%)
- proche aidant depuis 6 ans**, à raison de **16h/semaine** en moyenne

Le proche aidant est le conjoint de la personne aidée



77 ans

Conjoint
80 ans

- généralement **une femme de 77 ans** (59%)
- s'occupant d'un conjoint (majoritairement un homme âgé de **80 ans**)
- vivant avec le conjoint aidé** (99%)
- proche aidant depuis 12 ans**, à raison de **53h/semaine** en moyenne

Le rôle de proche aidant-e porte avant tout des valeurs positives. « L'amour, l'obligation morale et la nécessité sont les trois motivations principales pour apporter une aide à la personne aidée. Une large majorité de conjoints ou concubins estime que leur relation conjugale est demeurée satisfaisante malgré la relation d'aide instaurée dans le couple, et les enfants manifestent des scores relativement élevés d'obligation filiale et d'aide filiale. Par ailleurs, pour neuf proches aidants sur dix, la relation avec la personne aidée est restée de bonne qualité malgré la maladie, le handicap ou la perte d'autonomie. » AGeneva Care (2015)

La coordination et l'organisation, le suivi de l'état de santé et médical, l'aide à l'autonomie et à l'indépendance, le soutien cognitif, émotionnel et relationnel, les activités de la vie quotidienne, l'entretien du lieu de vie, la gestion administrative et financière : le-la proche aidant-e peut être amené-e à assumer toutes sortes de tâches qui représentent une part considérable du travail de soin et d'assistance dans notre société.

Le soutien émotionnel apporté par le-la proche aidant-e consiste à assurer une présence à la personne accompagnée, à veiller à sa sécurité, à lui apporter du réconfort et des encouragements : autant d'éléments qui contribuent à préserver sa dignité. Si le rôle de proche aidant-e suscite le respect et l'admiration, les conséquences négatives de ce rôle peuvent être nombreuses.

Répercussions du rôle de proche aidant-e sur la santé et principaux besoins

« Les répercussions de l'aide dans la vie des proches aidants sont nombreuses et d'autant plus importantes quand les proches aidants sont des femmes, vivent au domicile de la personne recevant de l'aide et quand les personnes aidées présentent un niveau de dépendance élevé. » AGEneva Care (2015)

Les répercussions négatives du rôle de proche aidant-e sont listées par Promotion Santé Suisse (2019) : « Des études scientifiques démontrent un risque accru de maladies physiques et surtout psychiques développées par les proches aidant-e-s en comparaison avec des personnes n'assumant pas de telles prises en charge. L'évaluation subjective et le stress vécu sont déterminants sur les effets sur la santé. La santé psychique et la santé physique s'influencent mutuellement. (...) Dans des cas extrêmes, une maladie du - de la proche aidant-e peut conduire à son décès prématuré. Dans la pratique, il est fréquemment fait état de cas de proches aidant-e-s décédant avant la personne dépendante qui bénéficiait de leur aide. »

Les conséquences possibles sur le plan psychique peuvent être un épuisement mental, des troubles du sommeil, la consommation de substances addictives, une dépression, des troubles anxieux, etc. Sur le plan corporel, l'épuisement physique, un affaiblissement du système immunitaire, le syndrome douloureux chronique ou encore les maladies cardiovasculaires sont autant de troubles qui peuvent apparaître.

Une étude menée par l'OFSP (2019) concernant les besoins des proches aidant-e-s met en évidence le besoin d'aide en cas d'urgence, le besoin de discussion avec les professionnel-le-s de la santé, des services de transport, des conseils concernant les aspects financiers ainsi que de l'aide pour se reposer.

La Commission consultative identifie 3 types de besoins des proches aidant-e-s :

- besoin de plus d'information et d'un meilleur accès aux informations disponibles ;*
- besoin d'une meilleure reconnaissance du statut de proche aidant-e et d'une meilleure coordination entre leur rôle et celui des professionnel-le-s engagé-e-s dans l'aide et les soins à domicile ;*
- besoin de plus de prestations de répit.*

Mesures de soutien et de répit existantes

Au niveau fédéral

Des aides financières (allocation pour impotent et bonifications pour tâches d'assistance) existent au niveau fédéral, ainsi qu'un congé parental pour enfants malades. Si ces aides répondent à certains besoins, elles sont souvent méconnues par les proches aidant-e-s et donc sous-utilisées (non-recours).

Au niveau cantonal

Concernant les mesures mises en place au niveau cantonal, une ligne téléphonique, la ligne Proch'info, mise en place par la Direction générale de la santé du canton de Genève (DGS), permet aux proches

aidant-e-s d'obtenir des informations sur leurs différentes questions. Des mesures de répit sont également organisées, comme notamment des Unités d'accueil temporaire et de répit (UATR) ou des foyers de jour. Le coût de ces mesures est remboursé par le Service des prestations complémentaires (SPC) pour les bénéficiaires de prestations complémentaires. Ce coût peut toutefois constituer un obstacle, notamment pour les personnes n'étant pas bénéficiaires des prestations complémentaires. Un système de relève à domicile à prix modéré existe également (notamment via le service Présence seniors de la Croix-Rouge genevoise). Enfin, la Haute école de santé (HEdS), avec le soutien de la DGS, a mis en place une formation pour les proches aidant-e-s qui se déroule sur plusieurs modules, à prix modéré.

Au niveau communal, à Vernier

Le Service de la cohésion sociale (SCS) mène depuis plusieurs années différentes actions de soutien aux proches aidant-e-s. Les **permanences sociales** (entretien au SCS) ainsi que les suivis à domicile dans le cadre de **Seniors Plus** permettent d'informer les proches aidant-e-s sur les mesures de soutien et de répit existantes et de les aider à activer certaines de ces mesures si besoin (notamment demandes d'allocations pour impotent). Les suivis mis en place par Seniors Plus (suivis sociaux et administratifs à domicile) viennent souvent décharger les proches aidant-e-s de certaines tâches devenues trop complexes.

Le **Réseau Seniors Vernier (RSV)**, dispositif de lutte contre l'isolement des seniors, permet notamment de venir en aide aux proches aidant-e-s en organisant des binômes entre une personne aidée et un-e bénévole, permettant ainsi de décharger le-la proche aidant-e de manière régulière (en général une fois par semaine). En plus de ces suivis administratifs et de la mise en place de bénévoles, une professionnelle experte en matière de santé mentale propose un soutien relationnel individuel et un suivi aux proches qui en ont besoin.

Lors de l'**exposition** « Proches aidants tous les jours », qui s'est tenue à Balexert en 2017, organisée par la Ville de Vernier en collaboration avec la DGS notamment, un **groupe de parole** pour les proches aidant-e-s sur Vernier a été mis en place. Ce groupe de parole, « Entre Proches » se réunit une fois par mois et propose une écoute et un partage aux participant-e-s. Ces rencontres sont gratuites et animées par un professionnel de la relation d'aide. Toujours en collaboration avec la DGS et à la suite de l'expérience positive testée durant le confinement en 2020-2021 (COVID-19), un **groupe de parole virtuel** (à l'échelle du Canton) sera mis en place dès 2022.

Un des obstacles majeurs aux différentes actions déployées pour venir en aide aux proches aidant-e-s est de réussir à atteindre cette population. Déjà surchargé-e-s par leurs différents rôles, ces proches ont bien souvent besoin « d'aide pour demander de l'aide ». Ainsi, la communication sur les actions menées est de première importance. Des **articles** dans l'ActuVernier ainsi que des **conférences tout public**, permettant d'informer la population de Vernier sur les mesures de répit et de soutien disponibles, sont organisées chaque année. Des **capsules vidéo** sur ce thème sont également diffusées sur le site de la Ville de Vernier. Différents **flyers et affiches** annonçant les groupes de parole (à Vernier, mais également dans les autres communes) sont diffusés largement, notamment dans les cabinets médicaux et les pharmacies.

Ces différentes actions se réalisent en échangeant et collaborant de manière régulière avec les **partenaires du réseau** actifs sur la question des proches aidant-e-s. L'Association Alzheimer Genève et l'antenne Proches aidants de Pro Senectute sont sollicités pour des conférences, mais également des conseils lors de situations précises. Depuis 2015, la Ville de Vernier subventionne l'Association « Le Salon de Sylvia », qui propose un accueil de jour pour personnes avec déficits cognitifs situé à Vernier. Enfin, le SCS participe sur demande à la Commission consultative cantonale des proches aidants et entretien des échanges réguliers avec la DGS sur ce thème.

Il est à noter que les mesures mises en place par le SCS sont mentionnées par l'OFSP depuis 2018 dans les modèles de bonnes pratiques concernant les proches aidant-e-s :

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitspolitik/foerderprogramme-der-fachkraefteinitiative-plus/foerderprogramme-entlastung-angehoerige/modelle-guter-praxis-suche/vernier.html>

Conclusion

Les éléments présentés ci-avant (et présentés lors de la séance de la commission sociale du 3 novembre 2021) confirment les propos de la motion M 114 – 21.06 sur l'importance du phénomène des proches aidant-e-s et la nécessité, pour les pouvoirs publics, de proposer des réponses aux différents enjeux qu'il soulève. Partant de ce constat, la Ville de Vernier a mis en œuvre ces dernières années diverses prestations d'information, de sensibilisation et de soutien, en étroite collaboration avec les partenaires du réseau. Dans une logique de subsidiarité et de complémentarité avec l'action fédérale et cantonale en la matière, toujours en partant des besoins observés et récoltés sur le terrain, directement auprès des professionnel-le-s et personnes concernées, le Service de la cohésion sociale s'engage à poursuivre ces actions et à les développer si nécessaire (et/ou si des opportunités de le faire se présentent). Régulièrement, le service viendra présenter à la commission sociale du Conseil municipal une actualisation de l'état de la situation et des actions déployées.

Sources

OFSP (2020) : Rapport de synthèse du programme de promotion « Offres visant à décharger les proches aidants 2017 – 2020 » <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitspolitik/foerderprogramme-der-fachkraefteinitiative-plus/foerderprogramme-entlastung-angehoerige.html>

OFSP (2019) : « Besoins des proches aidants en matière de soutien et de décharge – enquête auprès de la population » <https://www.aramis.admin.ch/Default?DocumentID=65945&Load=true>

LIVES « Surmonter la vulnérabilité : perspective du parcours de vie », et imad (2015) : « Étude sur les proches aidants et les professionnels de l'institution genevoise de maintien à domicile (imad) dans le Canton de Genève – AGeneva Care » <https://www.ge.ch/document/4187/telecharger>

Commission consultative pour le soutien des proches aidants actifs à domicile (2017) : « Programme de soutien aux proches aidants du Canton de Genève » <https://www.ge.ch/document/4189/telecharger>

Promotion Santé Suisse (2019) : « Promotion de la santé psychique des proches aidant-e-s de personnes âgées » https://promotionsante.ch/assets/public/documents/fr/5-grundlagen/publikationen/psychische-gesundheit/Brochure_PSCH_2019-02_-_sante_psychique_des_proches_aidant-e-s.pdf

DGCS, Canton de Vaud (2020) : « Proche aidant-e tous les jours » https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/social/Vivre_%C3%A0_domicile/Proches_aidants/Publications/11932_PROCHES_AIDANTS_2020_Brochure_VD_WEB.pdf

La motion M 114 – 21.06 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif

M. TOMBOLA, Président : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la motion M 114 – 21.06 « Plus de soutien aux proches aidants à Vernier » déposée par le parti socialiste.

13. RÉSOLUTIONS

13.A) MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020 – 2025 (R 145 – 22.02) (MME ROCH, RAPPORTEURE D'INFORMATION)

MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2020 - 2025

Vu les articles 13 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier ;

vu l'article 29, alinéa 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'article 11 des statuts de l'Association intercommunale pour l'Accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement (AJF-MVM) du 2 décembre 2009 ;

vu la résolution R 002 – 20.06, Désignation des membres des commissions et représentations extraparlamentaires de la législature 2020 - 2025, du 2 juin 2020 ;

vu la démission de Monsieur Christophe DULEX du Conseil municipal de la Ville de Vernier ;

vu le rapport d'information de la commission sociale, jeunesse et enfance du 14 décembre 2021 ;

sur proposition du groupe PDC-VERT'LIBÉRAUX ;

le Conseil municipal

déclare :

désigner Madame Anabela FRAGA, du groupe PDC-VERT'LIBÉRAUX, comme représentante de la Ville de Vernier au sein des Assemblées générales de l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement (AFJ-MVM), pour le restant de la législature 2020-2025.

* * * * *

Rapport d'information de la commission sociale, jeunesse et enfance du 14 décembre 2021

Rapporteur d'information : Ana ROCH

**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION SOCIALE, JEUNESSE ET ENFANCE AU SEIN
DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCUEIL
FAMILIAL DE JOUR MEYRIN-VERNIER-MANDEMENT (AFJ-MVM), EN REMPLACEMENT DE
M. DULEX, DÉMISSIONNAIRE**

Une commissaire (MCG) souhaite présenter la candidature de Mme FRAGA en remplacement de M. DULEX, démissionnaire.

VOTE :

Acceptons-nous la candidature de Mme FRAGA au sein des Assemblées générales de l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement (AFJ-MVM) en remplacement de M. DULEX, démissionnaire ?

11 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC).

La candidature de Mme FRAGA est acceptée à l'unanimité.

M. TOMBOLA, Président : le Bureau vous propose le vote immédiat de la résolution qui vous est soumise ce soir.

Mme ROCH, vous étiez rapporteure. Avez-vous quelque chose à ajouter ? Cela ne semble pas être le cas.

Y a-t-il des propositions ? Non.

Je précise que la désignation de Mme FRAGA a été acceptée à l'unanimité en commission.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la résolution R 145 – 22.02 sont priés de lever la main.

La prise en considération de la résolution R 145 – 22.02, Modification dans la désignation des membres des commissions et représentations extraparlimentaires de la législature 2020 – 2025, est acceptée par 29 OUI (9 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 2 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 1 ALTERNATIVE, 3 PLR, 3 UDC, 1 I) et 1 abstention (1 ALTERNATIVE).

M. TOMBOLA, Président : Mme la Secrétaire, vous avez la parole pour la lecture du déclare.

Mme COVER, Secrétaire :

le Conseil municipal

déclare :

désigner Madame Anabela FRAGA, du groupe PDC-VERT'LIBÉRAUX, comme représentante de la Ville de Vernier au sein des Assemblées générales de l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement (AFJ-MVM), pour le restant de la législature 2020-2025.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie Mme la Secrétaire.

Je procède au vote final de cette résolution. Celles et ceux qui acceptent la résolution R 145 – 22.02 sont priés de lever la main.

La résolution R 145 – 22.02, Modification dans la désignation des membres des commissions et représentations extraparlimentaires de la législature 2020–2025, est acceptée par 29 OUI (9 SOCIALISTES, 6 VERT.E.S, 2 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 4 MCG, 1 ALTERNATIVE, 3 PLR, 3 UDC, 1 I) et 1 abstention (1 ALTERNATIVE).

13.B) MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE COMITÉS D'ASSOCIATIONS POUR LA LÉGISLATURE 2020-2025 (R 146 – 22.02) (MME ROCH, RAPPORTEURE D'INFORMATION)

MODIFICATION DANS LA DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE COMITÉS D'ASSOCIATIONS POUR LA LÉGISLATURE 2020-2025

Vu l'article 17 A du règlement du Conseil municipal de la Ville de Vernier ;

vu les articles 2 et 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la résolution R 016 - 20.09, Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de comités d'associations pour la législature 2020-2025, du 1^{er} septembre 2020 ;

vu la démission de Monsieur Christophe DULEX du Conseil municipal de la Ville de Vernier ;

vu la nécessité de procéder à son remplacement au sein du comité du Jardin Robinson du Lignon ;

vu le rapport d'information de la commission sociale, jeunesse et enfance du 14 décembre 2021 ;

sur proposition du groupe PDC-VERT'LIBÉRAUX ;

le Conseil municipal de Vernier

déclare :

désigner Madame Anabela FRAGA, du groupe PDC-VERT'LIBÉRAUX, comme représentante du Conseil municipal au sein du comité du Jardin Robinson du Lignon, pour le restant de la législature 2020-2025.

* * * * *

Rapport d'information de la commission sociale, jeunesse et enfance du 14 décembre 2021

Rapporteur d'information : Ana ROCH

**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION SOCIALE, JEUNESSE ET ENFANCE AU SEIN
DU COMITÉ DU JARDIN ROBINSON DU LIGNON, EN REMPLACEMENT DE M. DULEX,
DÉMISSIONNAIRE**

Une commissaire (MCG) souhaite présenter la candidature de Mme FRAGA en remplacement de M. DULEX, démissionnaire.

VOTE :

Acceptons-nous la candidature de Mme FRAGA au sein du comité du Jardin Robinson du Lignon en remplacement de M. DULEX, démissionnaire ?

11 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR, 1 UDC).

La candidature de Mme FRAGA est acceptée à l'unanimité.

M. TOMBOLA, Président : le Bureau vous propose également le vote immédiat de cette résolution.

Mme ROCH, vous étiez rapporteure. Avez-vous quelque chose à ajouter ? Cela n'est pas le cas.

Y a-t-il une demande de parole ? Non.

De la même manière, je vous demande de voter sur la prise en considération de cette résolution. Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main.

La prise en considération de la résolution R 146 – 22.02, Modification dans la désignation des représentants du Conseil municipal au sein de comités d'associations pour la législature 2020–2025, est acceptée par 30 OUI, soit à l'unanimité.

M. TOMBOLA, Président : je demande à Mme la Secrétaire de lire le déclare avant de passer au vote final.

Mme COVER, Secrétaire : merci M. le Président.

le Conseil municipal de Vernier

déclare :

désigner Madame Anabela FRAGA, du groupe PDC-VERT'LIBÉRAUX, comme représentante du Conseil municipal au sein du comité du Jardin Robinson du Lignon, pour le restant de la législature 2020-2025.

M. TOMBOLA, Président : merci Mme la Secrétaire.

Celles et ceux qui acceptent la résolution R 146 – 22.02 sont priés de lever la main.

La résolution R 146 – 22.02, Modification dans la désignation des représentants du Conseil municipal au sein de comités d'associations pour la législature 2020–2025, est acceptée par 30 OUI, soit à l'unanimité.

**13.C) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA RÉOLUTION R 143 A – 21.12
« CONFÉRENCE SUR LA CRISE CLIMATIQUE » (R 143 B – 22.02)**

Réponse du Conseil administratif à la résolution R 143 A – 21.12

déposée par Monsieur Cédric BRINER, Mesdames Sophie BOBILLIER, Anne COMPAGNON KAUFMANN, Lucia DAHLAB, Barbara LANZILAO et Esther SCHAUFELBERGER, et Monsieur Nicolas AUBERT, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

CONFÉRENCE SUR LA CRISE CLIMATIQUE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 21 décembre 20121, votre Conseil adoptait la résolution susmentionnée, que nous avons transmise à l'Association des communes genevoises (ACG).

Par son courrier du 27 janvier 2022, dont nous vous transmettons copie, l'ACG nous informe entre autres que, vu l'importance de la thématique concernée, son Comité a préféré mettre en place, durant l'automne 2022, une formation ouverte à tous les membres des exécutifs et des délibératifs communaux.

La résolution R 143 A – 21.12 est ainsi close.

*Mathias BUSCHBECK
Maire*

M. TOMBOLA, Président : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la résolution R 143 A – 21.12 « Conférence sur la crise climatique » déposée par LES VERT.E.S.

Nous passons au point 14) de l'ordre du jour.

14. INTERPELLATIONS

14.A) PARTICULES FINES ET FUMÉES (M. MAGNIN, MMES FRAGA ET MÜLLER) (I 153 – 22.02)

PARTICULES FINES ET FUMÉES



Mesdames, Messieurs,

De nombreux habitants d'Aïre et footballeurs, jeunes et moins jeunes, du FC Aïre - Le Lignon se plaignent régulièrement de devoir faire face à des nuages de fumées malodorantes, très incommodantes, durant les périodes froides, quand la pression atmosphérique pèse sur le quartier.

Selon ces personnes, il ne s'agit ni de brume ni de brouillard et ces émanations proviennent de la zone où logent toujours les occupants du terrain de la Ville de Genève, anciens résidents de la parcelle Artamis, dans leurs roulottes et cabanes.

Il y a lieu de s'assurer que ces fumées ne sont pas nocives pour la santé des personnes qui y sont confrontées.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- 1 *Indiquer s'il existe déjà à ce propos des rapports du Service cantonal d'écotoxicologie dont il peut communiquer la teneur afin de déterminer la provenance et la dangerosité de ces émanations, à défaut, s'il entend demander à ce Service d'intervenir sur et aux abords du site.*

- 2 *Préciser qui est responsable de la vérification de la conformité des installations et plus particulièrement des moyens de chauffage de la parcelle concernée.*
- 3 *Fournir toutes les explications sur l'actualité et le devenir du contrat passé avec la Ville de Genève.*

M. TOMBOLA, Président : nous avons reçu l'interpellation I 153 – 22.02 déposée par M. MAGNIN, Mme FRAGA et Mme MÜLLER.

Qui souhaite prendre la parole ? M. MAGNIN.

M. MAGNIN : je vous remercie M. le Président.

Je crois que les photos qui sont produites à l'appui de cette interpellation sont assez éloquentes.

Plusieurs personnes, des joueurs, des jeunes et des habitants, s'étonnent parfois de fumées qui subsistent lorsque la pression est particulière dans le quartier d'Aïre. Certains soutiennent que cela provient de la zone des roulottes.

Nous nous inquiétons de savoir ce que sont ces fumées et de quoi elles sont constituées. D'où ces questions, et ceci notamment afin de rassurer les parents des joueurs, les joueurs, les habitants, enfin toutes les personnes qui respirent dans le coin.

Merci.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie M. MAGNIN.

Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

Nous passons au point suivant.

14.B) VOIE VERTE RIVE DROITE, UNE ÉVOLUTION EN TOUTE TRANSPARENCE & SINCÉRITÉ (M. MAGNIN, MMES FRAGA ET MÜLLER) (I 154 – 22.02)

VOIE VERTE RIVE DROITE, UNE ÉVOLUTION EN TOUTE TRANSPARENCE & SINCÉRITÉ

Mesdames, Messieurs,

La concertation mise en place pour la voie verte rive droite a débouché sur un document de synthèse qui a largement été diffusé. Manifestement, les attentes de cette voie verte sont nombreuses. Elle devrait allier écologie et mobilité douce, soit être à la fois :

- *un corridor biologique accueillant pour la faune, donc calme, plein de recoins sombres et sauvages et doté d'un revêtement naturel perméable,*
- *un cheminement pour les piétons quelle que soit leur mobilité, enfants, familles, personnes âgées, donc bien éclairé et sans recoins sombres peu sécurisants,*
- *une voie pour les déplacements tant professionnels que ludiques à vélo et donc dotée d'un revêtement en dur asphalté ou bétonné.*

La première voie verte du Léman express est critiquée pour ne pas répondre de manière satisfaisante à tous ces usages, en particulier par sa largeur insuffisante de 14 m. (2 m. pour les piétons, 2,5 m. pour les

vélos). Le Grand Conseil a été saisi d'une pétition (P2122-A) demandant une meilleure séparation des flux piétons/cyclistes, notamment grâce à la réalisation d'une bande bitumée supplémentaire pour les piétons et l'élargissement de la piste cyclable pour augmenter le confort et la sécurité de son utilisation. Le rapport du 10 janvier 2022 de la Commission ad hoc (<https://ge.ch/grandconseil/data/texte/P02122A.pdf>) aboutit à la conclusion d'une largeur minimum totale à 16,5 mètres (5 m. pour les vélos). Aujourd'hui, il apparaît trop tard pour la modifier afin qu'elle réponde à tous les usages souhaités.

Ces éléments doivent guider les réflexions et actions de la Ville de Vernier dans la concrétisation de la voie verte rive droite afin d'éviter les erreurs reconnues et en tirer les leçons.

Si l'on veut que cette voie verte réponde véritablement à tous les usages souhaités, tant pour la nature que pour la mobilité, alors il faut prévoir une largeur de 16.5 mètres. S'il est impossible d'y parvenir, il faut alors renoncer à la baptiser « voie verte » sous peine de tromper les attentes de la population.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- 1 *Expliquer si et comment il entend éviter les écueils reconnus de la voie verte du Léman express.*
- 2 *Indiquer si la voie verte rive droite sur Vernier disposera d'une largeur minimum de 16.5 m, à défaut, s'il entend renoncer à la dénomination de voie verte.*

M. TOMBOLA, Président : nous avons reçu l'interpellation I 154 – 22.02 déposée par M. MAGNIN et Mmes FRAGA et MÜLLER.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : je vous remercie M. le Président.

Je ne vais pas totalement paraphraser ce qui est écrit, puisque c'est relativement complet.

Nous avons tous reçu ou pu prendre connaissance de la concertation et des documents qui étaient joints par le Comité de la Voie verte rive droite.

Cela tombe en parallèle avec ce que le Grand Conseil a traité, c'est-à-dire les problèmes rencontrés par la Voie verte du Léman express qui, finalement, à bien lire le rapport, ne permet pas d'être véritablement qualifiée de Voie verte, puisqu'elle ne répond pas à l'ensemble de ce qui devrait être une Voie verte.

Donc, notre interrogation c'est de voir si celle qui est prévue sur la rive droite permettra de remplir toutes les fonctions d'une voie verte, c'est-à-dire de la mobilité douce et de la nature. Vous avez tous les éléments écrits dans l'interpellation.

Je prierai bien évidemment le Conseil administratif de nous donner les explications utiles.

À défaut, je pense que l'honnêteté intellectuelle voudrait que l'on ne parle plus de voie verte, si ce devait être par hasard une piste cyclable améliorée.

Merci.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie M. MAGNIN.

M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : merci M. le Président.

Merci M. le Conseiller municipal pour votre interpellation. Elle me fait plutôt plaisir, car il est vrai que c'est un projet qui est relativement important pour la Ville de Vernier dont nous n'avons pas eu souvent l'occasion de parler. Je profite un petit peu de cette interpellation pour vous donner des informations sur ce projet.

La Voie verte rive droite s'inscrit dans un projet plus large qui est le projet Voie verte d'agglomération. Il s'agit d'une voie dédiée à la mobilité douce, qui va d'Annemasse à Saint-Genis en traversant tout le canton de Genève, qui suit peu ou prou le tracé du train, sauf lorsqu'il arrive à Carouge jusqu'à Saint-Jean, où elle suit le tracé de l'Arve et du Rhône ; sur la rive gauche, forcément, sur les voies couvertes en site propre, et sur la rive droite de façon plus artisanale, allons-nous dire.

Je ne sais pas d'où vous tirez votre définition de ce qu'est une voie verte, mais c'est vrai qu'il y a une confusion entre ce qui a été réalisé sur la rive gauche et ce qui va l'être sur la rive droite, tout simplement parce qu'il y a des aménagements qui sont extrêmement disparates et qui s'adaptent un petit peu à la typologie des lieux.

Pour ce qui est de la Voie verte rive droite, il y a un comité de pilotage dans lequel sont représentées les différentes communes traversées, soit Vernier, Meyrin et Satigny, ainsi que le Conseiller d'État concerné par ce projet.

Pour être plus précis, s'agissant du tracé verniolan, c'est un tracé qui va de l'avenue Henri-Golay jusqu'à la gare de Meyrin, en passant globalement le long des voies ferroviaires.

Le premier tronçon sera en site propre dédié entre l'avenue Henri-Golay et le pont de l'Écu ; un pont sera construit pour pouvoir rejoindre le chemin de l'Étang qui sera partagé avec les habitants actuels. Il y aura donc une diversité des usages à ce niveau-là. Le tracé a réussi à être intégré dans le nouveau quartier de l'Étang. En sortant du quartier, il y a le gros ouvrage voté l'an passé, soit la passerelle de l'Étang ou la passerelle de l'Aventure, comme on l'appelle, qui permet de franchir l'autoroute. Un dernier tronçon, avec un deuxième pont, qui permettra d'arriver jusqu'à la gare de Vernier pour emprunter ensuite le chemin Champs-Prévost, qui fait l'objet de l'interpellation qui sera traitée après, mais dont je vais répondre maintenant à une partie des questions. Là aussi, nous nous retrouvons sur le même cas de figure qu'au chemin de l'Étang, c'est-à-dire que nous devons partager la voirie avec les propriétaires et les habitants de ce chemin.

En ayant dit cela, je réponds partiellement à votre première invite. Nous ne sommes pas dans le même type d'aménagement où nous avons un aménagement continu sur la Voie verte de la rive gauche, puisqu'elle a pu profiter de la couverture des voies. Là, nous avons plutôt un tracé qu'un aménagement en site propre.

Je réponds également effectivement à votre deuxième invite. Nulle part sur le tracé, la Voie verte ne mesurera 16.5 mètres, car la voirie ne le permet pas à maints endroits.

Voilà, je vous remercie pour votre attention.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie M. le Maire.

M. MAGNIN.

M. MAGNIN : je veux juste rebondir sur la définition. J'ai pris ce qui avait été repris par le Grand Conseil qui a, jusqu'à preuve du contraire, traité dans sa commission idoine – et je vous ai donné les références – tout ce qui devait être une voie verte, c'est-à-dire un corridor biologique pour la faune, un

cheminement pour les piétons et une voie pour les déplacements tant professionnels que ludiques à vélo. Je n'ai rien inventé.

Ce qui m'interpellait dans ce que j'avais pu voir, c'est qu'il m'apparaissait effectivement difficile d'atteindre ces 16.5 mètres. Or, si nous examinons le rapport de commission, c'est bien le principal défaut qui est attribué à la Voie verte du Léman express, et par conséquent, si on ne peut pas y parvenir aussi, je ne comprends pas qu'on appelle cela une voie verte. Merci.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie M. MAGNIN.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : je vous remercie.

Je comprends bien votre trouble, car il est vrai qu'il y a un certain nombre de remarques qui ont été faites en traitant la pétition sur la Voie verte rive gauche. Effectivement, aujourd'hui, on présente un projet extrêmement ambitieux.

Vous avez parlé d'absence d'honnêteté intellectuelle par rapport à cette Voie verte rive droite.

À ce stade, il est vrai que nous ne sommes pas pilotes de ce projet. C'est le Canton.

Si vous avez envie de vous adresser au Canton pour que l'on n'appelle pas cela une Voie verte rive droite, il faut peut-être faire voter une résolution que nous adresserons avec plaisir à M. DAL BUSCO.

Je vous remercie.

M. TOMBOLA, Président : merci M. le Maire. L'interpellation I 154 – 22.02 est donc close.

Je passe au point suivant.

14.C) VOIE VERTE D'AGGLOMÉRATION (VVA) SUR LA COMMUNE DE VERNIER : ON EN EST OÙ ? (M. NOËL) (I 155 – 22.02)

VOIE VERTE D'AGGLOMERATION (VVA) SUR LA COMMUNE DE VERNIER : ON EN EST OÙ ?

Monsieur le Maire,

*J'ai été interpellé dernièrement par des concitoyens verniolans sur les travaux annoncés pour la construction de la Voie Verte d'Agglomération (VVA). Des usagers du chemin de Champs-Prévost me signalent la prochaine **fermeture à la circulation routière** de cette route communale qui relie deux gares CFF - entre Blandonnet, le long de la voie CFF et la gare de Meyrin.*

Je n'ai pas souvenir que le Conseil municipal ait voté une délibération cédant ses prérogatives au canton s'agissant de la construction de cet ouvrage et de la fermeture à la circulation générale de cette route publique communale.

Je pose les questions suivantes :

Le Conseil municipal de Vernier a-t-il officiellement chargé le Conseil administratif de passer un accord avec le Conseil d'État pour la construction de la Voie Verte ?

Est-ce que le Conseil municipal (commission d'urbanisme) a été informé régulièrement tout au long de l'avancement du projet des options à prendre ?

La commune de Vernier devra-t-elle payer tout ou partie des coûts de construction de cette réalisation ?

L'entretien et les aménagements mobiliers seront-ils à la charge de la commune ?

Je remercie le Conseil administratif pour ses réponses.

M. TOMBOLA, Président : nous avons reçu cette interpellation de M. NOËL, qui concerne également la Voie verte d'agglomération sur la commune de Vernier.

Madame la Secrétaire, pouvez-vous lire le texte de cette interpellation, qui n'a pas pu être distribuée à toutes et à tous.

Mme COVER, Secrétaire, donne lecture du texte de l'interpellation.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie Mme la Secrétaire.

M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : comme il y a plusieurs questions qui sont posées dans cette interpellation, je me permets de prendre mon ordinateur avec moi.

Je n'ai pas toutes les informations, parce qu'elle vient d'être déposée, mais je vais essayer d'y répondre le plus complètement possible en fonction aussi de ce que j'ai déjà dit.

Je vous remercie aussi pour cette interpellation. Il y a longtemps que nous n'avons pas parlé de la Voie verte. Ce soir, nous avons l'occasion d'en parler deux fois ! Cela me réjouit donc deux fois !

Sur la première interrogation. Effectivement vous n'avez pas le souvenir d'une délibération du Conseil municipal cédant ses prérogatives au Canton, parce que les prérogatives de gestion de la circulation sont de la compétence du Conseil administratif.

Vous demandez si le Conseil municipal a été informé régulièrement tout au long de l'avancement du projet des options à prendre. Non, puisqu'il sera saisi de cet objet lorsque vous serez saisi de la DA concernant l'aménagement de cette Voie verte. Il y a certains tronçons pour lesquels vous avez déjà été saisis et pour lesquels vous avez déjà voté, puisque vous avez par exemple voté la passerelle de l'Étang, la passerelle de l'Aventure, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Il y a donc des tronçons de cette voie pour lesquels vous avez déjà eu l'occasion de voter.

Nous ne la voterons pas en une fois. Nous la voterons en fonction des tronçons que nous amènerons. C'est là que vous verrez les options qui ont été prises.

Je réponds un peu à la troisième question dans cette première intervention, soit « la Commune de Vernier devra-t-elle payer tout ou partie des coûts de construction de cette réalisation ? ». Oui, pour la passerelle, avec une clé de répartition qui nous est extrêmement favorable, puisque le promoteur privé participe en grande partie au financement de cette dernière, de même que le projet d'agglomération.

Sur les autres tronçons, il y a des parties qui seront entièrement à la charge de l'État.

Le principe de base est celui de la domanialité, c'est-à-dire que chacun paie les aménagements qui sont sur son territoire, donc pour nous principalement sur les chemins de l'Étang et de Champs-Prévost.

Les montants figurent au PPI, dont vous avez pris acte lors du dernier vote du budget.

Concernant l'entretien et les aménagements mobiliers, le principe de la domanialité s'applique également. Nous devons en principe faire l'entretien sur nos voiries, sachant que ce ne serait pas très malin que le véhicule d'entretien de la Ville de Vernier fasse 150 mètres, que celui de l'État fasse 200 mètres, que de nouveau le véhicule de la Ville de Vernier fasse 250 mètres, et que la FTI commande un mandataire externe pour son tronçon. Il y aura sans doute des négociations. Nous nous dirigeons vers une solution où l'État nous mandatera pour l'entretien de l'entier du tronçon, puisque nous sommes davantage équipés qu'eux. Ils nous paieront pour entretenir leur tronçon dans le cadre de l'entretien régulier de la Voie verte.

Je vous remercie.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie M. le Maire.

M. NOËL, souhaitez-vous prendre la parole ou c'est tout bon pour vous ?

M. NOËL : c'est tout bon. Merci.

M. TOMBOLA, Président : cette interpellation est donc close.

Nous passons au point 15) de l'ordre du jour.

15. QUESTIONS ÉCRITES

15.A) CYBERSÉCURITÉ : QUELLE PROTECTION NOUS OFFRE LE SIAGG ? (M. BRON) (QE 151 – 22.02)

CYBERSÉCURITÉ : QUELLE PROTECTION NOUS OFFRE LE SIAGG ?

Je fais partie d'un groupe de travail se réunissant pour étudier divers aspects de la sécurité à Genève. Récemment, nous avons discuté des cyberattaques contre certaines institutions publiques, telles que dernièrement les communes de Rolle ou de Montreux, ou plus près de nous au CICR. Quelques conseillers municipaux, membres dudit groupe, se sont dès lors interrogés si la structure du SIACG, qui gère l'ensemble des messageries des élus des communes, bénéficiait des dernières connaissances en matière de lutte contre la cybercriminalité, autrement dit si elle offrait une bonne protection ou au contraire était un facteur supplémentaire de risques.

Conscients que nos conseils administratifs respectifs n'auraient pas forcément de réponses à nous apporter directement, nous souhaitons avant tout que, sensibilisés à cette problématique, ils s'informent auprès du SIACG du niveau effectif des mesures de protection offertes aux communes genevoises.

Dès lors, les questions sont les suivantes :

- 1 Quelles sont les garanties offertes par le SIACG pour protéger les communes d'attaques cybercriminelles, en particulier à travers la messagerie des élus et des fonctionnaires ?**

Notamment, à quand remonte le dernier audit externe de sécurité sur d'éventuelles failles informatiques du réseau SIACG ?

- 2 Si l'ACG se faisait hacker, quels seraient les risques encourus par les communes ? Et si c'est le SIACG qui subissait l'attaque directement ? Qui serait responsable des conséquences dans ces deux cas ?**
- 3 Est-ce que la commune de Vernier, et pour elle notre service des technologies de l'information (STI), prend des mesures complémentaires pour protéger notre réseau informatique ?**

Je vous remercie de vos réponses.

M. TOMBOLA, Président : nous avons reçu la question écrite QE 151 – 22.02 « Cybersécurité : quelle protection nous offre le SIAGG ? » déposée par M. BRON.

15.B) FRACTURE NUMÉRIQUE (MME LANZILAO) (QE 152 – 22.02)

FRACTURE NUMÉRIQUE

Nous vivons dans une société de plus en plus médiatisée. Ne pas avoir accès à un ordinateur pour effectuer certaines démarches administratives ou un travail scolaire, par exemple, est handicapant. Ne pas maîtriser les outils informatiques peut être source d'exclusion. Forte de ces constats et par souci de réduire la fracture numérique, je souhaite vous poser les questions suivantes :

- **Quels sont les outils numériques mis à disposition de la population verniolane ?**
 - *Quels sont-ils ? (Ordinateurs, ordinateurs portables, tablettes, smartphones)*
 - *Combien sont-ils ?*
 - *Où sont-ils ? (Dans quels lieux se trouvent-ils ? Comment la population peut y avoir accès)*
 - *Quels sont les conditions et les horaires d'accessibilité de ces outils informatiques ?*
 - *La commune collabore-t-elle avec des structures associatives ?*
- **Qu'est-ce que le Conseil administratif met en œuvre pour lutter contre la fracture numérique ?**

M. TOMBOLA, Président : nous avons reçu la question écrite QE 152 – 22.02 « Fracture numérique » déposée par Mme LANZILAO.

15.C) RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF À LA QUESTION ÉCRITE QE 144 – 21.12 « WINDOWS 11 & MSOFFICE DANS NOTRE ADMINISTRATION » (QE 144 A – 22.02)

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 144 – 21.12

*déposée par Madame Sophie BOBILLIER, Messieurs Cédric BRINER et François AMBROSIO,
Conseillers municipaux*

relative à l'objet suivant :

WINDOWS 11 & MSOFFICE DANS NOTRE ADMINISTRATION

QUESTION

J'ai appris que Windows 11 allait arriver d'ici peu dans les bacs. Avec l'arrivée prochainement de Windows 11, j'ai appris que cette nouvelle version du système d'exploitation requiert des composants spécifiques (type de processeur, TPM 2.0...). À ce titre, j'aimerais savoir si le matériel de la commune devra être remplacé.

Si oui, combien d'éléments, de quel type, pour quelle somme estimée.

De plus, afin de mieux comprendre l'environnement de l'infrastructure technologique, je souhaite savoir :

- *Quels sont les programmes nécessitant Windows,*
- *Quels sont les documents Excel de grande complexité, par exemple :*
 - *avec beaucoup de macro,*
 - *utilisant des VB scripts,*
 - *pilotant des bases de données.*

RÉPONSE

En effet, Windows 11 n'est pas supporté par toutes les machines. La puce TPM v2, 8Go de mémoire minimum et le processeur de génération 8 minimum sont les critères nécessaires pour que cette dernière version de Windows soit fonctionnelle.

Le parc informatique de notre Commune est composé de près de 300 ordinateurs. À ce jour, seule une dizaine de machines ne sont pas éligibles à cette version. Ces machines seront renouvelées dans le cadre du remplacement usuel des équipements informatiques, il n'y aura donc pas de surcoût lié au passage à Windows 11. La fin du support à Windows 10 étant annoncée pour fin 2025, il est raisonnable de planifier cette migration courant 2023.

D'un point de vue financier, il faut compter CHF ~1'100.00 pour le changement d'un ordinateur (ordinateur + docking).

Dans notre catalogue applicatif, divers logiciels nécessitent Windows pour fonctionner, notamment :

- *SAiNet (Gestion de la petite enfance)*
- *Therefore (Gestion électronique de documents)*
- *InfoPop (Accès population)*
- *Calvin (Accès LSEC)*
- *Navig*
- *Opale (Gestion financière communale)*
- *Alcatel Opentouch (Système téléphonique sur PC)*
- *Kantech (Système d'accès)*
- *Abri2000 (Gestion des abris)*
- *Axess (Système d'entrée piscine)*
- *Microsoft 365 (Bureautique)*

Concernant les fichiers Excel, difficile de lister les fichiers complexes d'une manière exhaustive, mais nous pouvons sans doute citer certains fichiers du service des finances qui sont, en règle générale, toujours très importants et avec une multitude de macros (une macro génère du code VB script).

À noter également que la majorité des services utilisent des fichiers Excel comme base de données pour, entre autres, générer des publipostages.

La question écrite QE 144 – 21.12 est ainsi close.

Gian-Reto AGRAMUNT
Conseiller administratif

M. TOMBOLA, Président : nous avons reçu une réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 144 – 21.12 « Windows 11 & msOffice dans notre administration ».

Nous passons au point 16) de l'ordre du jour.

16. QUESTIONS ORALES

M. TOMBOLA, Président : y a-t-il des questions orales ?

M. GOMES DE ALMEIDA, vous avez la parole.

M. GOMES DE ALMEIDA : merci M. le Président.

J'ai deux points que j'aimerais évoquer.

Premièrement, il y a de plus en plus de déchets au Lignon. Ils sont répartis un peu partout. Dans la nuit du 22 au 23 janvier 2022, une grosse opération de police a été effectuée à 2 heures du matin avec un bouclage assez conséquent. J'aimerais savoir si vous avez des précisions sur cette opération. Si un incendie a été évité ?

Ma deuxième intervention est sur les modalités de l'accord qui a été effectué par certaines entreprises, notamment ISOTECH MÉTAL Sàrl, qui a été utilisée en sous-traitance par la Commune de Vernier au chemin de l'Étang.

J'aurais voulu savoir si les modalités de l'accord avec la Commune de Vernier prenaient en considération le fait d'avoir plus de CHF 50'000.00 de salaires dus et impayés. J'aimerais savoir ce qu'il s'est passé avec cette entreprise.

Merci.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie M. GOMES DE ALMEIDA.

Le Conseil administratif souhaite-t-il répondre maintenant ?

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : j'ai compris qu'il y avait une question sur les déchets. Je laisserai donc mon collègue, Mathias BUSCHBECK, y répondre.

L'enchaînement « déchet – Mathias BUSCHBECK » pourrait être mal pris ! Mais il n'y a pas de lien direct !

Sur la question de l'intervention de la police, la réponse est que je ne sais pas exactement pourquoi elle a eu lieu, et même si je le savais je ne pourrais pas vous le dire. C'est aussi simple que cela, car la police ne partage pas ses informations sur les interventions qu'elle effectue, et les informations que nous avons sont soumises au secret. Donc, je ne peux rien vous dire.

Ce que je peux vous dire en revanche - c'est que ce qui a aussi été dit aux habitants du Lignon –, c'est que la police s'est mobilisée de manière importante pendant toute cette période par des interventions pour sécuriser Le Lignon. Mais je ne peux pas vous en dire davantage, parce que c'est soumis au secret, et ce secret ne m'appartient pas.

Pour la question des déchets et la question de l'Étang, je laisse M. le Maire répondre.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie M. le Conseiller administratif.

M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : je vous remercie pour vos deux questions.

Je dois vous avouer que chaque fois que l'on m'interpelle sur les déchets au Lignon, je suis content, parce que nous ne pouvons pas accepter cette situation. Je suis content que les gens font part de leur indignation, comme vous le faites.

Cela ne veut pas dire que nous ne faisons rien ; c'est la première chose que je voulais dire.

Nous allons bientôt agir sur Le Lignon. Nous avons vraiment essayé d'étudier la situation, savoir d'où venaient les déchets, comment pouvoir lutter contre.

Nous viendrons bientôt devant le Conseil municipal avec une série de propositions fortes pour que cette situation cesse au Lignon et ailleurs dans la Commune. Il est vrai que nous avons une commune qui est plus sale que les autres, il faut l'admettre.

Je ne m'offusque pas du tout du parallèle qu'a fait M. STAUB. Je suis M. Déchets ! Je pense que nous pouvons faire beaucoup mieux que cela. J'assume complètement la situation et les décisions qui vont être prises dans le domaine.

Comme vous avez pu en prendre connaissance, nous avons réactivé la commission « Zéro déchet », à laquelle nous avons invité la population à participer. Nous avons eu beaucoup de candidatures. Nous allons donc réunir cette commission et lui présenter nos propositions, pour savoir si elle les trouve pertinentes. Nous effectuons aussi un travail régulier avec le Comité central du Lignon sur ces questions. Nous travaillons également en partenariat avec SIG.

Je peux d'ores et déjà vous annoncer qu'à partir du mois de mars l'ensemble des habitants du Lignon, où les propriétaires ont donné leur accord, auront une visite d'ambassadeurs pour expliquer à chacun comment trier ses déchets.

Ce sont des mesures qui vont bien sûr être prises après avoir été approuvées par le Conseil administratif.

Concernant votre deuxième question, je pense que vous faites référence au conflit syndical qui a eu lieu sur le chantier de l'Étang. La teneur d'un accord est parue dans la presse. Comme nous avons eu l'occasion de le dire lorsque le conflit a éclaté, nous ne pouvions légalement, contractuellement, pas directement intervenir dans ce conflit qui opposait les employés représentés par le syndicat SIT et l'entreprise générale STEINER SA, à qui nous avons confié ce chantier. Nous n'avons contractuellement pas le droit d'intervenir auprès du sous-traitant dont vous avez mentionné le nom, soit ISOTECH MÉTAL Sàrl.

Tout ce que nous pouvions faire – et nous nous étions engagés à le faire lorsque le conflit a éclaté en fin d'année passée – était de faire en sorte que ces partenaires se parlent et trouvent une solution, car même si nous n'avions pas de responsabilité légale dans cette affaire, nous trouvions qu'il y avait un vrai dégât d'image pour la Ville de Vernier, ce qui était très dommage, et surtout nous étions très sensibles au sort des ouvriers qui n'avaient pas été payés et qui ont des charges de famille. Nous ne voulions simplement pas les laisser sur le bord de la route. Nous avons donc réuni ces deux partenaires et un accord a été trouvé.

Je ne peux pas vous donner la teneur de cet accord. C'était une condition pour qu'il se fasse, le contenu de cette convention devait rester secret. Je ne peux donc pas vous en dire beaucoup plus.

Toutefois, nous sommes contents d'avoir contribué à ce qu'une solution soit trouvée dans ce conflit qui opposait le syndicat et l'entreprise STEINER SA.

Voilà ce que je peux vous dire. J'espère que ma réponse vous satisfait.

M. TOMBOLA, Président : merci M. le Maire. Pouvez-vous désinfecter le micro, s'il vous plaît ?

Mme ROCH, vous avez la parole.

Mme ROCH : merci M. le Président.

Je vais rebondir sur l'histoire des déchets, parce qu'il y avait une campagne « Zéro déchet » qui avait été menée par la Commune de Vernier. À la fin de cette campagne, j'avais déposé une demande pour obtenir un bilan de celle-ci. Nous n'avons jamais eu de réponse. Ce serait sympathique de bien vouloir y répondre.

Une pétition a été déposée au Grand Conseil concernant la sauvegarde de l'Église Saint-Pie X. Elle n'est pas forcément sur notre territoire, sauf erreur, mais nous avons beaucoup de Verniolans qui assistent aux différentes messes, et c'est quand même une église située entre Crozet, Balexert, Les Avanchets et Châtelaine. Je pense qu'il y a énormément d'habitants de notre Commune qui s'y rendent. J'aimerais savoir si le Conseil administratif avait eu vent de la destruction de l'église, éventuellement de cette pétition ou un contact des pétitionnaires.

Je vais juste profiter, puisque j'ai la parole, de faire une remarque. Je suis ravie, M STAUB, d'apprendre qu'il y a eu récemment une présence accrue de la Police au Lignon, et nous en avons vu les résultats, puisqu'il y a eu moins d'incendies et d'incivilités dans la cité. Merci.

M. TOMBOLA, Président : merci Mme ROCH.

M. le Maire, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Maire : je vous remercie pour vos questions.

Concernant la campagne « Zéro déchet », vous avez effectivement déposé une question à laquelle il a été répondu. J'ai vérifié. Une réponse avait été apportée à votre question écrite. Je peux vous retrouver le numéro si vous le souhaitez.

J'en profite quand même pour dire que la vision « Zéro déchet » a un petit peu évolué. Nous étions plutôt sur une histoire « Zéro déchet dans l'espace public » dans la stratégie menée lors de la dernière législature. Aujourd'hui, nous sommes vraiment dans une stratégie « Zéro déchet » dans le *Zero Waste* pour bien parler français, c'est-à-dire de faire en sorte que tous les déchets puissent avoir une deuxième vie pour pouvoir diminuer le volume des déchets.

Aujourd'hui, rien que l'incinération des déchets, la levée des déchets à Vernier, c'est CHF 4 millions, soit 4% de notre budget. Donc, si nous arrivons à augmenter le taux de recyclage de 5 ou 10%, on gagne tout de suite des centaines de milliers de francs.

Travailler au recyclage, travailler à la diminution du volume des déchets, c'est aussi faire gagner de l'argent à la Commune. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a actuellement un projet de loi à l'étude du Grand Conseil qui ira beaucoup plus loin puisque, s'il va à son terme, il demande une obligation de tri, c'est-à-dire que nous pourrions ouvrir les poubelles et amender les personnes qui n'auront pas trié.

Vous voyez que nous avons vraiment une grosse évolution en vue. Il faudra voir comment nous adapter à cette nouvelle donne. Il est vrai que cette obligation de tri sera une vraie révolution en matière de gestion des déchets.

Bref, beaucoup de choses vont se passer prochainement concernant les déchets pour que, je l'espère, nous puissions avancer sur cette problématique qui, il est vrai, nous occupe depuis de nombreuses années.

M. TOMBOLA, Président : Mme ROCH a posé une deuxième question concernant la pétition pour la sauvegarde de l'Église de Saint-Pie X. Avez-vous des informations à nous transmettre ?

M. BUSCHBECK, Maire : oui, ce que je peux vous en dire, c'est que nous suivons le projet par rapport aux autorisations de construire qui sont déposées.

Tout ce que je sais, c'est qu'il y a effectivement un projet sur cette parcelle appartenant à l'Église catholique, qui veut donc réduire la taille de cette église car elle est plutôt vide. Ils ont donc décidé de développer un projet immobilier et de construire à côté une plus petite église pour accueillir leurs paroissiens. Voilà ce que je peux vous en dire. Il est vrai que je n'en sais pas beaucoup plus. Je peux me renseigner et revenir en commission, si vous le souhaitez Mme la Conseillère municipale.

M. TOMBOLA, Président : merci M. le Maire.

Mme FRAGA, vous avez la parole.

Mme FRAGA : merci M. le Président.

M. le Maire, c'est encore une fois pour vous. Les déchets sont à l'honneur ce soir !

J'ai été approchée par le Président des jardins familiaux du Bois-des-Frères. Je pense que c'est le même problème récurrent qu'au Lignon, mais ici c'est surtout par rapport aux déchets provenant du Mc Donald's. Très fréquemment le week-end, il y a des déchets partout qui traînent dans les parkings visiteurs juste devant les jardins familiaux.

Cette personne m'a également dit qu'il y avait auparavant un conteneur qui était vidé par la voirie de Vernier et qui était situé juste à l'emplacement où stationnent ces visiteurs. Ce conteneur a été enlevé.

Le Président s'était adressé aux personnes de la voirie venues enlever ce conteneur et leur avait demandé les raisons de cette suppression. Il lui avait été répondu que c'était une décision de la Mairie et de la voirie.

Il y a des poubelles Mc Donald's aux alentours, comme cela est obligatoire ou décidé contractuellement avec le Mc Donald's, mais ce n'est pas suffisant. Il y a beaucoup de déchets. J'ai de nombreuses photos qui le prouvent.

Qu'est-ce qui peut être fait de mieux ? Je vous laisse voir peut-être avec le Mc Donald's. Il me semblait qu'à un moment donné des employés du Mc Donald's devaient quand même passer aux alentours

du bâtiment pour ramasser ce qu'il y avait par terre. Je ne sais pas si c'est le COVID qui fait qu'ils ne le font plus.

Ma question est : « que pouvons-nous faire de mieux pour éviter cela ? ». Merci.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie Mme FRAGA.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : merci. Je peux vous répondre sur la première partie et M. le Maire complétera.

Le Mc Donald's n'a pas arrêté d'intervenir et il existe bien une convention avec ce restaurant.

Je vous remercie de nous transmettre cette demande, mais nous invitons vraiment les riverains à nous contacter directement. Si nous sommes alertés, nous intervenons directement auprès du Mc Donald's, qui a des contacts avec la Police municipale. Nous pouvons ainsi leur rappeler leurs devoirs.

Je précise que les employés de ce restaurant ne doivent pas intervenir à quelques pas seulement du Mc Donald's. Cela va assez loin.

Sur la question du conteneur, M. BUSCHBECK pourra répondre, mais je crois qu'il est très important que la Commune ne se substitue pas au Mc Donald's si celui-ci est le principal pourvoyeur de ces déchets, même indirectement.

En revanche, je suis aussi d'accord avec vous qu'il ne faut pas accepter ce genre de choses. Nous y travaillons et nous rappellerons au Mc Donald's leurs devoirs.

Chaque fois que nous avons des contacts avec eux, ils les répercutent sur le terrain assez rapidement.

Merci d'avoir fait la transmission, mais vous pouvez à l'inverse transmettre que lorsqu'il y a ce genre de problème, il ne faut pas hésiter à envoyer directement des photos des emplacements à la Mairie. Nous prenons généralement directement contact avec le Mc Donald's.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie M. le Conseiller administratif.

M. le Maire, vous avez la parole pour compléter la réponse.

M. BUSCHBECK, Maire : je vous remercie.

Merci Martin. Effectivement le problème du Mc Donald's déborde largement d'un côté et de l'autre. Il est vrai qu'au Lignon il y a le même type de problème.

Pour revenir sur l'histoire de la benne, je n'étais pas au courant mais j'imagine, compte tenu de la situation, que c'est simplement une mise en conformité puisque la Ville de Vernier est chargée de lever les ordures ménagères, c'est-à-dire les ordures des ménages. Il y avait un conteneur qui devait rester là, qui appartenait manifestement aux Jardins familiaux et que l'on n'avait pas à lever, puisque les personnes morales doivent se charger elles-mêmes de contracter la Commune pour la levée ou bien de payer la taxe.

Je ne sais pas dans quelle situation ils sont.

Dans tous les cas, il n'y a pas de raison qu'une association ait une poubelle levée par la Commune. Mais je vais investiguer un peu plus loin pour connaître les raisons de ce retrait et je vous tiendrai au courant très volontiers.

M. TOMBOLA, Président : merci M. le Maire.

Je passe la parole à M. MAGNIN.

M. MAGNIN : je vous remercie M. le Président.

La question s'adresse à M. le Maire, parce que nous avons décidé de le mettre à contribution ce soir.

Je rebondis sur la problématique de la sous-traitance dans le quartier de l'Étang, qui nous occupe depuis un certain nombre d'années. Il me semblait me souvenir que vous nous aviez indiqué – quand je dis « vous », c'est le Conseil administratif dans son ancienne version – avoir pris des garanties contractuelles avec vos partenaires pour, si ce n'est leur interdire de sous-traiter, du moins restreindre ces sous-traitances. Qu'en est-il ? Cela m'intéressait de connaître la réponse. Merci.

M. BUSCHBECK, Maire : nous vous répondrons la prochaine fois.

Mais je suis un petit peu surpris parce qu'en fait la société STEINER SA n'a pas d'ouvriers, donc elle sous-traite. De base, le chantier de l'Étang était un contrat en sous-traitance.

Mais nous vous répondrons la prochaine fois.

M. TOMBOLA, Président : très bien. Vous rassemblez les informations pour répondre à M. MAGNIN la prochaine fois.

M. GOMES DE ALMEIDA, vous voulez poser une autre question ?

M. GOMES DE ALMEIDA : M. le Président.

J'ai été interpellé par un monsieur, senior, dans la zone du Lignon. Il m'a posé quelques questions au niveau de la situation sanitaire à Vernier. Ce monsieur est un médecin retraité. Il aurait voulu savoir – c'est pour cela que je vous transmets cette information – s'il y a une actualisation du plan communal pour le combat contre la pandémie en ce moment vis-à-vis de la néo-COVID qui attaque le récepteur protéinique ACE2. Est-ce que nous avons un plan pour une réserve conséquente de désinfectant et de masque FFP2 ?

M. TOMBOLA, Président : merci M. GOMES DE ALMEIDA.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : merci beaucoup M. le Conseiller municipal.

Sur la question du plan. La réponse est que nous avons évidemment une stratégie de lutte contre le coronavirus, mais dans la limite de nos compétences. Il y a par exemple le télétravail obligatoire pour nos employés. Nous avons également un ensemble de plans suivant les lieux. Les usagers des salles sportives ou des terrains de foot seront très contents lorsque cela s'arrêtera, parce qu'ils doivent les actualiser à peu près trois fois par mois.

Il y a donc un ensemble de mesures qui se mettent en place et nous suivons en cela les règles fédérales et cantonales, avec une marge de manœuvre qui est quasiment inexistante.

Pour la question de l'adaptation à Omicron, ce que je comprends, avec une contagiosité qui est supérieure à celle des précédents variants et du coronavirus « originel », COVID-19 originel, nous suivons encore une fois les recommandations, qui sont assez claires.

Le Conseil fédéral, et le Conseil d'État en particulier, recommandent que le masque FFP2 soit réservé de manière globale à des situations assez précises.

Le Conseil administratif a décidé ce qui suit, parce que cela nous posait des problèmes, notamment de fermeture potentielle des crèches. Je dois ici remercier le personnel, car à aucun moment nous n'avons dû fermer les crèches, ce qui tient, je vous l'assure, du miracle ou plutôt du travail assez exceptionnel des équipes sur le terrain. Mais dans ce cadre-là, nous avons proposé aux équipes de porter des masques FFP2, parce qu'elles ont un contact permanent avec des enfants et avec les collaborateurs. Les équipes alternent entre les masques FFP2 et chirurgicaux, pour pouvoir avoir un maximum de protection.

Pour le reste et pour répondre à vos questions, nous avons des stocks suffisants de masques chirurgicaux qui, je vous le rappelle, sont de protection suffisante. Nous avons encore beaucoup de désinfectant. À l'époque, nous avons pu vous le dire, GIVAUDAN nous avait fourni gratuitement une certaine quantité de désinfectant. Nous avons donc largement de quoi répondre à la demande, avec des stocks suffisants.

Je répète qu'au début de la crise nous avons encore des stocks, ce qui nous a permis de tenir les premières semaines, puis nous avons été réapprovisionnés.

Pour vous rassurer, nous avons de quoi faire face. Évidemment, ce serait bien trop facile pour moi de dire que nous allons faire face à n'importe quelle crise. Nous ne connaissons pas la prochaine crise qui va arriver, mais nous sommes prêts.

Pour ce qui est des mesures particulières, il y a eu pour la Petite enfance une adaptation qui va plus loin que ce que recommandait le Canton, afin de protéger plus activement les éducatrices et éducateurs qui sont en contact très régulier avec les usagers que sont les enfants.

Notre Secrétaire général, qui était le coordinateur de notre task force pendant le plus haut de la crise, me rappelle que pour notre plan d'urgence, évoqué tout à l'heure - le plan élaboré pour la Commune -, tient aussi compte du stock minimum de ces équipements nécessaires. Nous avons établi des directives, que nous respectons pour pouvoir tenir dans les premières semaines d'une telle crise.

Pas d'inquiétude là-dessus, mais avec toute la modestie qu'il faut avoir face à cette crise et face à ces rebondissements. Nous sommes prêts à affronter ces situations, mais avec toutes les réserves que nous pouvons avoir, parce que dire que nous sommes prêts à toute éventualité reviendrait à n'avoir pas appris grand-chose de ce qu'il s'est passé ces deux dernières années.

M. TOMBOLA, Président : je vous remercie M. le Conseiller administratif.

Y a-t-il une autre question ? Si ce n'est pas le cas, je tiens à vous remercier sincèrement pour votre participation et je clos cette séance.

La séance est levée à 22h08.

Sylviane COVER
Secrétaire

Jean-Pierre TOMBOLA
Président